



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 24 mars 2022
N°44 / H030

**Commission
Démographie et Questions Sociales**

**Programme de travail des producteurs de la statistique
Année 2022**

Sommaire

DEPS – DIRECTION DES ÉTUDES, DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. MINISTÈRE DE LA CULTURE.....	4
DREES – DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES. MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ.....	7
DSED – DÉPARTEMENT DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DE LA DOCUMENTATION. DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.....	16
INED – INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES.....	18
INSEE - (DÉPARTEMENT DE LA DÉMOGRAPHIE). DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES.....	23
INSEE (DRCVM) – DÉPARTEMENT DES RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES. DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES.....	26
INSEE (DPCEM) – DÉPARTEMENT DES PRIX A LA CONSOMMATION ET DES ENQUÊTES MÉNAGES. DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES.....	28
INSEE/UEDS – UNITÉ DES ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES. DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES.....	29
IRDES (GIP) – INSTITUT DE RECHERCHE ET DOCUMENTATION EN ÉCONOMIE DE LA SANTÉ.....	32
LEDA/LEGOS – LABORATOIRE D'ÉCONOMIE ET DE GESTION DES ORGANISATIONS DE SANTÉ. UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE.....	34
MEOS, INJEP – MISSION DES ÉTUDES, DE L'OBSERVATION ET DES STATISTIQUES. INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE. DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE.....	41
OFDT – OBSERVATOIRE FRANÇAIS DES DROGUES ET DES TOXICOMANIES.....	46
SPF – SANTÉ PUBLIQUE FRANCE.....	49
SDES– SERVICE DES DONNES ET ÉTUDES STATISTIQUES - MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.....	51
ANNEXE. TEXTE DES AVIS DE MOYEN TERME 2019-2023.....	57

Note de lecture

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

[AG : Avis généraux](#)

[DQS : commission « Démographie et Questions Sociales »](#)

Le texte des avis de la commission « Démographie et Questions Sociales » ainsi ceux des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.

DEPS – DIRECTION DES ÉTUDES, DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. MINISTÈRE DE LA CULTURE

0. Orientations pour 2022

Dans le cadre de la réorganisation de l'administration centrale du ministère de la Culture, certaines missions de collecte de données administratives ou de gestion, de suivi statistique et d'études exercées au sein des directions du ministère ont été intégrées au portefeuille du SSM Culture, avec la quasi-totalité des agents qui effectuaient ces missions dans les directions.

Une priorité de l'année 2022 sera de terminer d'intégrer ces missions et dispositifs à l'existant du département en assurant une cohérence de services et un enrichissement des propositions du SSM. Pour cela, il sera nécessaire de s'assurer de la rigueur scientifique, de la qualité statistique et de la conformité aux codes des bonnes pratiques statistiques de ces productions.

Un second enjeu de l'année 2022 sera d'asseoir la politique de diffusion des données et des publications du SSM, en renforçant la transparence sur les calendriers de publications et les canaux de diffusion des publications elles-mêmes, et en réussissant l'articulation de la diffusion SSM avec la diffusion ministérielle.

Un troisième enjeu sera de publier sur les thèmes de l'emploi et de l'économie des secteurs culturels à partir des grandes bases de données de l'Insee et des bases professionnelles pour actualiser une observation longitudinale et de cadrage global.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Non concerné

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

La plateforme SIBIL (système d'information billetterie ; (**AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales et AVG 4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique**) doit permettre la collecte des données de billetterie pour les opérateurs du spectacle vivant publics comme privés. Ce dispositif est encore dans sa phase de montée en charge, l'ensemble des acteurs n'étant pas encore enregistré sur la plateforme. Une opération de fiabilisation des données est en cours. Grâce à une couverture bientôt exhaustive des scènes nationales et conventionnées, une analyse de la diffusion de la création artistique sur ce sous-ensemble de structures directement liées à la politique culturelle pourra être conduite cette année à partir des données collectées. Elle déterminera la fréquentation par type de spectacle, la diversité de la programmation, le nombre de représentations de chaque spectacle, l'éventuelle évolution des abonnements et des tarifs, et pourra avoir une déclinaison territoriale.

Dispositif « Patrimostat » et panel mensuel sur les sites patrimoniaux (**AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales**)

Le Deps-doc consolide l'observation de la fréquentation des lieux et sites patrimoniaux (musées de France, musées nationaux, monuments nationaux, services d'archives nationales, régionales, départementales et communales, villes et pays d'art et d'histoire, maisons des Illustres) et l'observation des publics, une mission qu'elle intègre depuis la refonte ministérielle : le recueil des données est fiabilisé et le produit de diffusion associé (« Patrimostat ») est mis en valeur dans les collections du Deps-doc.

Observatoire de la situation socio-économique des artistes-auteurs (AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité)

Dans le cadre du transfert de ces données statistiques à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) devenue Urssaf Caisse nationale, effective depuis janvier 2020, et de l'élaboration de nouvelles nomenclatures de saisie annuelle des revenus artistiques par les artistes-auteurs, le Département participe, aux côtés de la Direction Générale de la création artistiques (et en collaboration avec les autres DG concernées, l'Urssaf, la Direction de la sécurité sociale et l'ensemble des représentants des organisations professionnelles), à de nombreux groupes de travail visant à garantir la qualité des informations recueillies lors des déclarations annuelles et donc, celle des futures analyses qui seront conduites sur cette base. Une convention de transmission annuelle de ces données au Département est en cours d'élaboration avec le service statistique (DISEP) d'Urssaf caisse nationale.

Éducation artistique et culturelle en milieu scolaire (DQS 3. Mieux connaître les conditions de vie de l'enfant)

En partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, les travaux de mesure de l'offre d'éducation artistique et culturelle en école et au collège sont poursuivis en exploitant des données administratives remontant de la plateforme Adage : plateforme de pilotage de l'éducation artistique et culturelle (EAC) en milieu scolaire gérée par le ministère de l'Éducation Nationale.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les grandes évolutions de l'emploi dans les professions artistiques et culturelles (1995-2019), à partir de l'analyse rétrospective des données de l'enquête Emploi (Insee).

Cette étude mettra en lumière les grandes évolutions de l'emploi culturel au cours des 25 dernières années. La comparaison interne entre les différentes professions du champ (ou groupes de professions) et externe, avec le reste de la pop

Concernant les individus en emploi, on cherchera tout particulièrement à appréhender les principales évolutions en termes d'origine sociale et géographique, mais aussi de niveau de diplôme. Les questions de la féminisation (ou non) des métiers et celle du vieillissement de certaines sous-populations professionnelles seront également au cœur de l'analyse.

Celle-ci s'attachera également à mesurer et à qualifier les transformations en cours des formes de l'emploi (statut, temps de travail, plasticité des horaires, cumul de plusieurs emplois, etc).

Revenus et niveaux de vie des professionnels de la culture

La connaissance des revenus est un enjeu majeur pour l'appréhension de la situation socioéconomique des professionnels du champ artistique et culturel et la conduite des politiques publiques. En 2021, une exploitation approfondie de l'enquête ERFS de l'Insee (*Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux*) a été réalisée, portant sur la période 2012-2017. Cette source permet d'appréhender les revenus d'activité de la personne, mais aussi ses éventuels revenus de remplacement, revenus annexes, revenus du patrimoine. Elle enregistre également l'ensemble des prestations sociales perçues par le ménage ainsi que les différents revenus des autres membres du ménage et en particulier de son éventuel conjoint. De ce fait, elle offre la possibilité de mener une analyse en termes de niveau de vie, pour l'ensemble du champ (et par comparaison avec l'ensemble de la population active) et profession par profession. La méthodologie de cette enquête (échantillon de

l'enquête Emploi, ce qui exige d'empiler six millésimes successifs de l'enquête pour s'assurer de résultats suffisamment robustes sur le champ de la Culture) rend cependant très délicate la mesure des évolutions sur le temps long.

En conséquence, une expertise méthodologique d'autres sources de la statistique publique (notamment l'échantillon démographique permanent (EDP) de l'Insee) sera menée en 2022 pour évaluer leur pertinence quant à l'appréhension et la mesure des revenus, de façon la plus exhaustive possible et en dynamique.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Participation depuis fin 2020 aux groupes de travail pour l'élaboration de la nouvelle nomenclature de saisie des informations annuelles concernant les artistes auteurs et leurs revenus dans le cadre du transfert des données statistiques permettant le suivi des populations d'artistes-auteurs à l'Ursaff Caisse Nationale.

Etablir et actualiser un référentiel partagé des équipements culturels (nommé BASILIC) maillant le territoire national (**AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales ;**)

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Atlas Culture des Territoires (**AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité ; AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales ; AVG 7. Développer les appariements entre sources de données ; TRT 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires ; TRT 9. Mesurer l'accès aux équipements et services**)

Mise en place d'un outil numérique de cartographie dynamique. Cet outil numérique permet d'articuler un grand nombre d'indicateurs à des échelles territoriales fines afin de donner à voir les disparités territoriales en matière d'offre et d'activités culturelles, ainsi que les politiques publiques mises en place pour en favoriser l'accès. Les données propres au champ culturel sont contextualisées grâce à la mobilisation de données démographiques, économiques, touristiques...

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2022

Néant

0. Orientations pour 2022

L'année 2022 sera encore marquée par les travaux de suivi de la crise sanitaire et de son impact, tant dans le domaine sanitaire que social. Le suivi hebdomadaire des délais de réalisation des tests et du statut vaccinal des personnes hospitalisées avec/pour Covid se poursuivra tant que nécessaire et une 4^e vague de l'enquête EpiCov sera collectée ; le suivi de l'impact social de la crise se poursuivra également tant que nécessaire ; enfin, les modules ad hoc d'un certain nombre d'opérations annuelles collectées en 2021 seront exploités pour mieux documenter l'impact de la crise sanitaire sur les structures d'accueil sanitaires, sociales et médico-sociales et certaines populations.

L'année 2022 verra également, dans le champ social, le lancement de la collecte des enquêtes en ménages ordinaires et « aidants de personnes résidant en ménage » du dispositif d'enquêtes Autonomie, initialement prévues en 2021, et la préparation des enquêtes en établissements. Dans le champ de la santé, l'année sera dévolue à la préparation des enquêtes 2023 auprès des structures d'urgence (ENSU) et de l'enquête de l'OCDE sur la qualité du suivi des patients par les médecins généralistes (PaRIS) dont la DREES réalise le volet français. La refonte du dispositif des enquêtes de santé scolaire sera poursuivie, en lien étroit avec l'OFDT conformément aux recommandations du Cnis. Enfin, la collecte du volet étudiant de l'enquête auprès des écoles de formations aux professions du sanitaire et du social, qui a fait l'objet d'une refonte complète, sera réalisée.

Le passage en production du 2^e volet du projet Code statistique non signifiant (CSNS), porté par l'Insee, devrait permettre à la DREES de développer encore davantage ce mode de collecte, notamment dans le domaine social et de raccourcir les délais de constitution de ses bases et leur diffusion. Il permettra aussi de créer de nouvelles bases transversales, permettant enfin d'éclairer des thématiques à l'intersection de plusieurs champs d'étude.

Le périmètre des travaux DREES évoluera en 2022 : reprise de la mission d'études auparavant dévolue au Fonds Complémentaire santé solidaire, disparu en 2020 ; expertise des statistiques sur la protection de l'enfance (OLINPE) en partenariat avec l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) en vue d'une reprise de la production de cette base en 2023 ; pilotage du projet de rattrapage du retard de publication des statistiques médicales de causes de décès, en lien étroit avec le CepiDC, au nom des administrations centrales concernées. A contrario, la DREES transférera la gestion du répertoire Finess et sa refonte à l'agence du numérique en santé. Le pilotage stratégique de ce répertoire sera désormais confié à la Délégation du numérique en santé (DNS), en association étroite avec la DREES, les Directions de politiques publiques concernées, les caisses et la DNUM. La DREES continuera à se désengager progressivement du répertoire Adeli, après la migration des infirmières vers le répertoire partagé des professions de santé en 2021. Le décommissionnement est prévu en 2023.

Parmi les nombreuses publications prévues en 2022, de nouvelles exploitations de l'enquête EHIS, ainsi que les 1ers résultats des enquêtes « mode de garde » et « assistants familiaux » devraient être diffusés. La DREES poursuivra résolument sa politique d'ouverture de ses données - à la fois par la mise à disposition aux chercheurs dans un cadre sécurisé et en open data sur son site internet - et de ses codes aux chercheurs et en open data sur son site internet et développera également l'ouverture de ses codes sources. En tant qu'administrateur des données des algorithmes et des codes du ministère des solidarités et de la santé, elle animera sa feuille de route et en assurera le suivi.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Concernant le domaine social et médico-social :

Plusieurs opérations pluriannuelles entreront en phase de collecte en 2022 :

Enquêtes Autonomie : les volets « personnes résidant en ménages » et « aidants de personnes résidant en ménage » initialement prévus en 2021 seront collectés. [DQS1, DQS2]

Enquête ES-PE : une nouvelle vague de l'enquête quadriennale auprès des établissements et services de la protection de l'enfance sera réalisée. [DQS3]

Enquête auprès des écoles de formation aux professions du social – Volet Étudiants

Jusqu'en 2017, les volets Établissements et Étudiants de l'enquête Écoles sur les formations aux professions de santé étaient réalisés tous les ans. Depuis cette date, le volet Étudiants est passé sur un rythme quadriennal et la collecte renouvelée débutera le 1^{er} janvier 2022. Elle interrogera tout au long de l'année, au gré des dates des rentrées scolaires, l'ensemble des étudiants de toutes les formations délivrant un diplôme du ministère des solidarités et de la santé. Outre un questionnaire « socle », elle inclura un module thématique sur l'attractivité des métiers et l'impact de la crise sanitaire.

Enquête mini ES-DS : une collecte sur un petit échantillon de l'enquête sur les établissements pour les adultes et familles en difficultés sociales sera réalisée dans le cadre du test préparatoire à une future nouvelle vague de l'enquête Sans domicile [DQS5].

L'instruction sera engagée en outre pour plusieurs opérations dont la collecte aura lieu dans les années ultérieures :

Enquêtes Autonomies : outre les volets traditionnels sur les établissements accueillant des personnes handicapées ou âgées, trois volets spécifiques seront pour la première fois préparés auprès des personnes en prison, dans les établissements de santé mentale, et dans les établissements de la protection de l'enfance (collecte en 2023 et 2024) [DQS1, DQS2]

Enquête ES-H une nouvelle vague de l'enquête quadriennale auprès des établissements et services pour les adultes et enfants handicapés (enquête **ES-H**, portant sur la situation en 2022 et collectée en 2023) [DQS1]

Concernant le domaine sanitaire :

Plusieurs opérations pluriannuelles seront en phase de collecte en 2022 :

Enquête EPICOV :

Dans le contexte du premier confinement, la DREES et l'Inserm, en collaboration avec l'Insee et Santé publique France, ont mis en place une importante enquête en population générale permettant à la fois de suivre la contamination par le covid grâce à des prélèvements sanguins et d'appréhender les

conséquences des confinements et des mesures sanitaires sur les modes de vie grâce à un questionnaire administré par téléphone ou sur internet. Cette enquête est réalisée par vagues : la première en mai 2020, la deuxième en novembre 2020, la troisième mi- 2021 avec un focus sur la santé mentale. Une quatrième vague est programmée au printemps 2022. Elle reprendra l'étude de la sérologie des individus (qui n'avait pas eu lieu pour la 3^e vague). Cette enquête, réalisée sur un très gros échantillon (135 000 répondants en vague 1), est représentative au niveau départemental.

Enquête auprès des écoles de formation aux professions de santé – Volet Étudiants

L'instruction sera engagée ou poursuivie en outre pour plusieurs opérations dont la collecte aura lieu dans les années ultérieures

Enquêtes de santé en milieu scolaire [DQS 3]: En 2022 la DREES et l'OFDT étudieront la possibilité d'un rapprochement en les enquêtes de santé scolaire et EnClass pour la classe de sixième. Ce nouveau dispositif se substituerait à l'enquête habituellement réalisée en CM2 et pourrait être mis en place à l'occasion du millésime 2024 d'EnClass.

Enquête PaRIS : La DREES a été chargée par le ministre des Solidarités et de la Santé de mener le volet français d'une enquête de l'OCDE intitulée *Patient-reported Indicator Survey* (PaRIS). Cette enquête vise à recueillir des indicateurs d'expériences de patients dans le but de comparer et d'améliorer les systèmes de soins dans leur capacité à satisfaire la demande des patients et à adapter leur prise en charge à leurs besoins. L'enquête repose sur une démarche ambitieuse et originale croisant les expériences des patients et de leurs médecins. L'OCDE demande pour cela un échantillon minimal de 100 à 200 médecins, et de 50 patients par médecin. Cette enquête complète l'observation de la santé par le service statistique public dans une dimension aujourd'hui peu explorée, avec des enjeux forts en termes de santé publique.

EHIS : les travaux préparatoires au millésime 2025, maintenant sous règlement européen débiteront fin 2022.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Dans le domaine social et médico-social :

Après une importante phase de préparation en 2020 et 2021, la première vague des remontées d'informations sur l'accompagnement et l'insertion des bénéficiaires du RSA, à partir des fichiers administratifs des conseils départementaux, de la CNAF et de Pôle Emploi (projet « **RI-insertion** ») est entrée en production en fin d'année 2021 et la collecte se poursuivra pendant le premier semestre 2022. Cette première vague de collecte portera sur les années 2017 à 2020. La vague suivante aura lieu en 2023 sur les années 2021 et 2022, puis la collecte sera menée à pas annuel. Ces données seront, entre autres, appariées au panel annuel ENIACRAMS de la Drees sur les parcours dans les minima sociaux. [EQRT2]

La collecte des **remontées individuelles sur l'autonomie (RI-autonomie)** commencera également en 2022. Cette base vise à rassembler l'information individuelle sur toutes les prestations versées au titre du handicap, de la perte d'autonomie ou de l'invalidité, notamment par les conseils départementaux, la CNAM et la CNAF. Elle prendra la suite des opérations de remontées individuelles déjà réalisées par la DREES par le passé pour certaines prestations, mais visera cette fois-ci une couverture plus globale. Les RI-autonomie constitueront, entre autres, le volet « données administratives » du dispositif d'enquêtes Autonomie. [DQS1, DQS2]

La DREES préparera par ailleurs en 2022 la reprise, prévue en 2023, de la mission de produire les données **OLINPE** à partir des données administratives des conseils départementaux. [[DQS3](#)]

De nombreux appariements de données seront également réalisés en 2022, grâce notamment à la mise en production par l'Insee du premier volet du projet « code statistique non signifiant » : croisement des données des panels de la DREES sur les retraités (EIR), les cotisants aux régimes de retraite (EIC), les bénéficiaires de minima sociaux (ENIACRAMS) entre eux et avec les données de l'échantillon démographique permanent (EDP), de la DSN, de l'enquête Vie quotidienne et santé (VQS) de 2021 etc.

La DREES investira enfin en 2022 dans l'expertise de deux sources administratives, afin d'enrichir ses productions statistiques :

- Les données de la DSN, d'une part sur la connaissance des personnels des structures sociales et médico-sociales, afin d'enrichir la base **BADIANE**, d'autre part dans le cadre d'un appariement avec le panel ENIACRAMS, sur les indicateurs de retour à l'emploi des bénéficiaires de minima sociaux.
- Les données de FIDELI, notamment pour apprécier l'information apportée dans les données fiscales pour la connaissance de certaines caractéristiques sociales (invalidité, épargne retraite...), et pour envisager l'identification des personnes résidant dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Le DREES lancera enfin une refonte du questionnaire de son enquête administrative auprès des services de PMI des départements (volet « PMI » de l'enquête Aide sociale).

La DREES participe avec l'Insee et la CNAF à une opération destinée à enrichir l'ERFS avec les données mensuelles de revenus du dispositif ressources mensuelles (DRM), de façon à améliorer la simulation de prestations sociales dont le calcul requiert un profil infra annuel de revenus, comme le revenu de solidarité active ou la prime d'activité. Cet appariement n'exploite pas le CSNS mais le NIR (car le DRM n'est pas CSNSisé). [[AVG4](#), [AVG7](#)]

Le non-recours aux prestations sociales est un axe de travail important de la DREES; en 2022, trois travaux relatifs à ce sujet seront publiés : une évaluation du non-recours au minimum vieillesse, à partir des EIR 2012 et 2016, une évaluation du non-recours au RSA à partir de l'ERFS, et une comparaison internationale sur la mesure du non-recours.

Dans le domaine sanitaire

La DREES produira un nouveau millésime de l'**EDP-santé**. Les thématiques d'étude prioritaires porteront sur les disparités sociales et géographiques des prises en charge des personnes atteintes du Covid, les inégalités d'exposition à la pollution de l'air et conséquences sur la santé, l'état de santé somatique des personnes atteintes de troubles psychiatriques ou encore les tentatives de suicides et les suicides. La DREES travaillera à constituer un entrepôt de données pour pérenniser la source et ouvrir son accès. [[AVG2](#), [EDD8](#)]

La DREES produira une base de données exhaustives sur les **revenus des professionnels de santé ayant une pratique libérale**. Cette base de données associe à chaque professionnel de santé libéral des données relatives à son activité – fournies par la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM) – et des données relatives à ses différents types de revenus, issues de la déclaration d'imposition sur le revenu et fournies par la Direction générale des finances publiques (DGFiP). Elle est réalisée tous

les 3 ans depuis 2005, mais du fait de la crise sanitaire, il a été décidé que le prochain millésime porterait sur 2021 et non 2020. Par rapport aux précédents appariements, cette base de données intégrera l'ensemble des médecins, sages-femmes, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes inscrits au RPPS, et plus uniquement les libéraux, afin de pouvoir comparer les revenus des professionnels de santé libéraux (ou en exercice mixte) à ceux des salariés.

La DREES pilotera le projet de rattrapage de la production des **statistiques médicales de causes de décès**, en lien étroit avec le CepiDC, au nom des administrations centrales concernées (DGS, la DREES, la DGRI et l'Insee). Elle conduira également la mise en place du projet de rénovation du processus de production de ces statistiques. Ces projets font suite aux recommandations du rapport conjoint de l'IGAS, de l'IGESR et de l'Inspection générale de l'Insee sur la production de ces statistiques.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

La DREES exploitera l'enquête santé européenne (EHIS) pour comparer les comportements à risque entre pays européens. Elle réalisera également une étude de comparaisons internationales de la dépense courants de soins [AVG6]. En 2022, en partenariat avec la Défenseure des droits, les discriminations à l'encontre des bénéficiaires de la C2S seront évalués, et des entretiens relatifs au recours à cette prestation seront également menés. [DQS7, SERPU2]

La DREES participera au changement de base des comptes nationaux, en tant que fournisseur de données pour des chantiers méthodologiques bien identifiés (comme les assurances sociales) et en tant qu'utilisateur des données finales. Cela concerne les comptes de la protection sociale ainsi que les comptes de la santé.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La DREES transférera la gestion du répertoire Finess et sa refonte à l'agence du numérique en santé. Le pilotage stratégique de ce répertoire sera désormais confié à la Délégation du numérique en santé (DNS), en association étroite avec la DREES, les Directions de politiques publiques concernées et les caisses. La DREES continuera à se désengager progressivement du répertoire Adeli, après la migration des infirmières vers le répertoire partagé des professions de santé en 2021. Le décommissionnement est prévu en 2023.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Suite au lancement du nouveau site internet en février 2021, plusieurs projets d'amélioration seront lancés pour renforcer la lisibilité et l'accessibilité de nos productions, avec notamment :

- Accès facilité aux données,
- Développement des passerelles entre le site institutionnel et le site d'Open data,
- Valorisation des contenus grâce à de nouveaux gabarits et outils de data visualisation.

Un travail spécifique sera par ailleurs mené en partenariat avec les conseils départementaux afin de développer de nouveaux outils de diffusion (outils interactifs, data visualisation, etc.), adaptés à leurs besoins pour le pilotage des aides sociales dont ils ont la charge. [TRT1]

En 2022, la DREES mettra à disposition via une application de data visualisation des statistiques détaillées du recours aux soins, des dépenses de santé, et des restes à charge après assurance maladie obligatoire, par grands postes de soins en ville et à l'hôpital pour l'ensemble des assurés, avec des déclinaisons selon l'âge, le sexe et la présence d'une affection de longue durée.

La DREES poursuivra les efforts visant à rendre plus accessibles ses bases de données détaillées et ses codes source, après plusieurs opérations emblématiques en 2021 (ouverture des données de suivi de la crise sanitaire, de deux enquêtes annuelles auprès des organismes gestionnaires de prestations ou d'aides pour les personnes âgées ou handicapées sont dorénavant accessibles ; mise en ligne des codes sources de la base des dépenses et reste à charge en santé après assurance maladie obligatoire (base RAC), des modèles dans le champ du vieillissement et de la dépendance (LIVIA, AUTONOMIX, TRAJECTOIRE). En tant qu'administrateur des données des algorithmes et des codes du ministère des solidarités et de la santé, elle animera sa feuille de route et en assurera le suivi.

La DREES prévoit d'organiser un colloque sur le thème du non-recours, en fin d'année 2022 (sous réserve de moyens suffisants). [[SERPU2](#), [AVG6](#)]

Enfin, une réflexion est par ailleurs en cours pour une éventuelle présence sur les réseaux sociaux.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2022

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Appariement EIR-ENIACRAMS Etudier le passage à la retraite des bénéficiaires de minima sociaux et des personnes qui ne valident pas de trimestre. Etudier les parcours passés des personnes qui entrent au minimum vieillesse dès le début de leur période de retraite.	EIR 2016 et 2020	DREES	ENIACRAMS	DREES	Intersection du champ
Appariement EIC-ENIACRAMS Analyser les carrières et les droits acquis des bénéficiaires des minima sociaux et de la prime d'activité. Analyse les « trous de carrières » des affiliés (correspondent-elles à des périodes de perception d'une autre prestation?). Analyse les déroulés de carrière (emploi et chômage) préalable à l'entrée dans les minima sociaux.	EIC 2017	DREES	ENIACRAMS	DREES	Intersection du champ

<p>Appariement EIR-EDP</p> <p>Expertiser la possibilité de substituer cet appariement EDP à l'appariement aux données socio-fiscales de l'EIR (plus coûteux). Suivre le non-recours au minimum vieillesse. Enrichir l'EIR avec les données fiscales et des données ménages. Etudier le partage entre pensions d'invalidité des régimes obligatoires et prévoyance invalidité.</p>	EIR 2016	DREES	EDP 2016	Insee	Intersection du champ
<p>Appariement EIR-VQS</p> <p>Analyser le lien entre retraite (âge et circonstances de départ, montant de pension) et les incapacités. Calculer des espérances de durée à la retraite avec et sans incapacité, et étudier les inégalités selon les caractéristiques de retraite et de carrière.</p>	EIR 2020	DREES	VQS 2021	DREES	Intersection du champ
<p>Appariement EIR-MDR</p> <p>Enrichir l'enquête sur les motivations de départ avec le détail du calcul du montant de retraite (nombre de trimestres validés, détail par régime et circonstances au moment de la liquidation)</p>	Enquête motivation de départ en retraite 2020	DREES	EIR2020	DREES	Intersection du champ
<p>Appariement ENIACRAMS-DSN</p> <p>Etudier les trajectoires de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité. Réduire les délais de production de tels indicateurs.</p>	DSN (SISMMO)	DARES	ENIACRAMS 2020 et 2021	DREES	Champ de l'ENIACRAMS
<p>Appariement ENIACRAMS-RI Insertion</p> <p>Mieux connaître les parcours d'orientation</p>	RI insertion	DREES	ENIACRAMS	DREES	Champ de l'ENIACRAMS

des bénéficiaires du RSA Etudier l'impact de ces parcours et de leurs modalités sur les sorties des minima sociaux et le retour à l'emploi.					
Appariement CARE-RI-APA Etudier les parcours d'entrée dans l'APA, au regard des caractéristiques des personnes âgées quelques années auparavant.	Enquête CARE	INSEE	RI-APA 2017	DREES	Intersection du champ
Enrichissement fiscal VQS Enrichir l'enquête VQS par les revenus des répondants et par la connaissance des diverses exemptions/avantages fiscaux liés au handicap. Analyser le lien entre incapacité et revenus	Fideli	INSEE	VQS 2021	DREES	Champ VQS
Appariement ENIACRAMS-VQS Analyser le lien entre incapacités et revenus des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité. Analyser les types d'incapacité des bénéficiaires de l'AAH, mais aussi de ceux qui relèvent d'autre minima tout en étant handicapés.	ENIACRAMS 2020 et 2021	DREES	VQS 2021	DREES	Intersection du champ
Appariement DSN-Enquête Etudiants Suivre l'insertion professionnelle des étudiants inscrits en 2017 dans les formations aux professions sociales	Enquête Etudiants 2017	DREES	DSN (SISMMO)	DARES	Champ de l'enquête
Appariement Fichiers Tous salariés-Enquête Etudiants Suivre l'insertion professionnelle des	Enquête Etudiants 2017	DREES	Fichiers salariés Tous	INSEE	Champ de l'enquête

étudiants inscrits en 2017 dans les formations aux professions sociales					
--	--	--	--	--	--

Note : EDP y compris données fiscales

**DSED – DÉPARTEMENT DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DE LA
DOCUMENTATION. DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

0. Orientations pour 2022

Cette année verra se dérouler sur le terrain la troisième vague d'interrogation de notre enquête ELIPA 2 à laquelle la division des études consacrer une grande partie de ses moyens notamment afin d'assurer les formations des enquêteurs et de suivre le prestataire de l'enquête.

La réponse à l'évolution du règlement d'Eurostat sur les statistiques entrant dans le champ du SSM continuera de mobiliser la division Valorisation des sources administratives pour préparer les nouvelles collections de données, plus détaillées et plus fréquentes que les précédentes.

En ce qui concerne l'aide au pilotage de la politique publique, 2022 devrait voir l'atterrissage de la partie pilotage du projet ANEF-Analytics auquel le SSM consacre des moyens. De nouveaux tableaux de bord mensuels s'appuyant sur cet outil seront élaborés sous l'égide du SSM pour une diffusion aux décideurs politiques, au cabinet du ministre de l'Intérieur et à l'Élysée.

Les moyens consacrés à Analytics seront réorientés en 2022 vers la production de statistiques publiques proprement dites. Il s'agira notamment de sécuriser la livraison de données à Eurostat et à l'OCDE. Il s'agira aussi de repenser la production des statistiques disponibles dans notre infocentre afin de les historiser tout en assurant la cohérence entre les différents produits de diffusion.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Pas de nouvelle enquête envisagée.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Participation au test du répertoire statistiques d'individus et de logements -Resil- (fourniture des données à l'Insee).

Substitution progressive d'exploitations d'Analytics aux enquêtes de type « batonnage » réalisées mensuellement auprès des préfetures.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Dans le cadre du projet Analytics, refonte de l'infocentre pour intégrer les données de l'administration numérique des étrangers en France -ANEF, qui doit remplacer l'application de gestion des étrangers en France dit Agdref-

L'idée est d'industrialiser / automatiser la production des bases de données demandée par nos principaux partenaires (Eurostat / Ocde) et de disposer d'un outil cohérent pour la réponse aux différentes demandes qui nous sont adressées, que ce soit en interne à l'administration (Préfectures, Ministère de l'intérieur, cour des comptes, ...) ou en externe (journalistes, associations de défense des droits des étrangers, ...)

Cet outil pourra aussi servir aux chargés d'études pour la constitution de leurs bases de données pour les analyses qu'ils mènent.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2022

Néant

INED – INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

0. Orientations pour 2022

Plusieurs orientations se dessinent du côté de l'Ined pour l'année 2022 :

- l'activité de l'Ined en 2022 s'inscrit dans le cadre de son contrat d'objectifs et de performance 2021-2025 qu'il vient de signer avec l'Etat. L'institut va poursuivre le développement de sa stratégie en faveur de la Science Ouverte (notamment via le développement du Datalab ainsi que la valorisation des données démographiques produites), ainsi que le renforcement du lien « Sciences et sociétés » ;

- le projet d'Equipex+ d'Observatoire des parcours de vie « LifeObs », en partenariat avec l'Insee, PROGEDO, l'Université Paris Dauphine et les universités de Bordeaux et Strasbourg, a démarré en novembre 2021 et sera officiellement lancé en 2022. Ce projet comporte quatre départements : un département « collecte », qui concerne huit enquêtes portant sur les différentes étapes du parcours de vie (cohorte d'enfants Eurocohort, enquête Envie sur l'entrée dans la vie affective et sexuelle des jeunes, enquête Erfi 2.0 sur les relations interfamiliales et intergénérationnelles, enquête Famille-Employeur sur les liens entre vie familiale et vie professionnelle, enquête Famille de l'Insee sur la diversité des situations familiales, enquête sur la fécondité et enquête SHARE sur le vieillissement de l'Université Paris-Dauphine) ; un département « innovation » qui vise à mettre en commun des réflexions sur le multimode, les outils de conception de questionnaire et l'utilisation de données administratives ; un département « diffusion » en charge de la mise à disposition des données des enquêtes du projet et des enquêtes historiques, auprès des chercheurs français et internationaux ; et le département « formation » qui propose des supports de formation aux plateformes universitaires de données (PUD) à partir des données d'enquêtes sur les trajectoires de vie.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

a) ELFE : étude longitudinale française depuis l'enfance

La cohorte ELFE a débuté en 2011 avec l'inclusion de 18 300 enfants nés dans un échantillon de maternités métropolitaines (dont 289 paires de jumeaux). Une mère sur deux a consenti au suivi de son enfant (et de son éventuel jumeau). Ce suivi s'est poursuivi au rythme d'un entretien annuel jusqu'aux 3 ans et demi de l'enfant. Les interrogations ont été plus espacées ensuite : la dernière enquête par téléphone a eu lieu en 2017 à l'âge de 5 ans et demi des enfants ; des tests sur les premiers apprentissages scolaires ont également été réalisés dans les écoles scolarisant un enfant ELFE, en maternelle (2016) et en cours préparatoire (2018). En 2019, une enquête intitulée « Manger, bouger, grandir » a été menée par Internet auprès de l'un des parents au moment où les enfants de la cohorte atteignaient 7 ans et demi. En 2020, trois enquêtes ont eu lieu : une enquête pilote auprès des enfants sur leurs activités physiques et sportives à l'école et sur le temps libre, leurs relations avec chacun des membres de leur fratrie et leurs activités sur écrans ; une nouvelle enquête dans les écoles, en CM1, comportant des exercices en mathématiques et en français, des questions sur le bien-être à l'école et un questionnaire à renseigner par l'enseignant, notamment sur les adaptations pédagogiques à la rentrée scolaire suite au confinement ; la réalisation d'une enquête en deux vagues pendant le premier confinement dans le cadre du projet SAPRIS (« Santé, perception, pratiques, relations et inégalités sociales en population générale pendant la crise COVID-19 »).

L'enquête aux 10 ans et demi des enfants débutera début 2022. Elle intègre également les enfants de la cohorte EPIPAGE2, consacrée au suivi des enfants nés grands prématurés.

Un pilote pour l'enquête aux 13 ans des enfants ELFE sera également lancé pour une collecte fin 2022.

Cette enquête et les suivantes bénéficient pour la période 2020-2024 d'un financement additionnel « Investissements d'avenir », attribué à la Plateforme RE-CO-NAI (Recherche sur les Cohortes d'enfants suivis depuis la NAIssance) pour les cohortes ELFE et EPIPAGE2 pour un montant de 2,7

millions d'euros. Elle bénéficie également de soutiens des partenaires (<https://www.elfe-france.fr/fr/l-etude/nos-partenaires/>).

Le stockage des données et leur mise à disposition sur une plateforme d'accès satisfait à de strictes garanties d'anonymat des familles, et leur intégration à la plateforme France Cohortes est en cours.

b) Enquête Trajectoires et origines 2 (TeO2)

Dix ans après l'enquête TeO menée en 2008-2009, un des enjeux essentiels du projet TeO2 est de renouveler les savoirs et mettre à jour les données sur les processus d'intégration, de discrimination et de construction identitaire dans la société française, en conduisant et exploitant une nouvelle enquête de grande ampleur, pour mesurer des évolutions des inégalités dans la société française selon l'origine des personnes, en articulation avec la classe sociale, le genre, l'âge, la religion et le quartier. Menée en co-maîtrise d'ouvrage par l'Ined et l'Insee comme TeO, elle reprend des principes similaires pour la base de sondage et le mode d'échantillonnage.

L'enquête TeO2 est conduite auprès d'un échantillon de 26 000 individus, représentatifs de l'ensemble de la population vivant en France métropolitaine. L'échantillon est conçu pour surreprésenter les populations issues de pays étrangers et des DOM (première et deuxième génération). Cinq groupes distincts au total vont être interrogés : 9 000 immigrés environ (personnes nées étrangères à l'étranger), 9 000 descendants directs d'immigrés environ (personnes nées en France ayant un ou deux parents immigrés), 800 personnes environ nées dans un département d'Outre-mer, 800 personnes environ nées en France métropolitaine dont au moins un parent est né dans un département d'Outre-mer, et 3 400 personnes environ n'appartenant à aucun des groupes précédents (population majoritaire). Ces cinq sous-échantillons portent tous sur des populations de 18 à 59 ans, ce qui correspond à une élévation de la limite haute de l'âge pour les descendants d'immigrés et de « Domiens » par rapport aux populations échantillonnées en 2008-2009. En outre, et c'est une nouveauté par rapport à TeO, un sous-échantillon de descendants de Français nés à l'étranger, essentiellement des rapatriés d'Algérie, est enquêté en complément des autres groupes d'intérêt (3000 individus).

La première vague de l'enquête consacrée aux immigrés a été collectée par l'Insee avec succès entre juillet et décembre 2019. La seconde vague consacrée aux descendants d'immigrés a démarré en janvier 2020 et a été prolongée jusqu'à fin novembre 2020 du fait de l'interruption de la collecte par l'épidémie de Covid-19 au printemps 2020. De mars à août 2020, l'Ined a mené à bien avec succès l'enquête auprès des immigrés non francophones de la première vague qui n'ont pas pu être enquêtés par l'Insee du fait de la barrière de la langue (l'Ined a eu recours pour cela à des enquêteurs-traducteurs en 8 langues). En 2021 ont eu lieu les premiers travaux du groupe d'exploitation de l'enquête ainsi que l'appel à projet pour des post-enquêtes qualitatives.

En 2022, l'équipe travaille à la constitution de la base de données définitive, d'une base contextuelle et à la documentation de l'enquête en vue de sa mise à disposition. Plusieurs publications de l'Ined et de l'Insee sur l'enquête seront publiées tout au long de l'année 2022.

Cette enquête a obtenu l'avis d'opportunité du CNIS en novembre 2017 et le label de qualité statistique ainsi que le caractère obligatoire en novembre 2018.

c) Enquête Migrations, Famille et Vieillesse dans les départements d'Outre-mer (MFV2)

L'enquête « Migrations, Famille et Vieillesse » (MFV1) réalisée en 2009-2010 a été la première enquête ménage de grande ampleur spécifiquement conçue pour les Départements/régions d'Outre-mer (DROM), avec pour objet l'analyse et la mesure des mutations sociodémographiques à l'œuvre dans chacune de ces collectivités : importance et caractéristiques des migrations, évolution des structures familiales, changements dans les comportements de fécondité, place et perspectives d'avenir de la jeunesse, importance de la précarité sociale, évolution des formes traditionnelles de solidarités en lien avec le vieillissement des populations.

Mise en œuvre pour la première fois en 2009-2010 puis à Mayotte en 2015-2016, cette enquête est reconduite en 2020-2021, avec pour ambition l'évaluation la plus exhaustive possible des changements intervenus à 10 ans d'intervalle. Cette ré-investigation répond à une triple exigence : mettre en lumière l'importance des nouveaux défis qui s'attachent aux évolutions observées, évaluer

leurs incidences en termes politiques publiques et, enfin, mesurer leurs effets sur la vie économique et sociale, en dégagant les spécificités de chacun des territoires étudiés.

Elle bénéficie d'une maîtrise d'œuvre assurée par l'Insee comme pour sa première édition et couvre les quatre DOM historiques : Guyane, Guadeloupe, Martinique et La Réunion. Sa collecte a démarré en janvier 2020 et a été interrompue par l'épidémie de Covid-19. La collecte a repris mi-juillet en Guadeloupe, Martinique et La Réunion mais un second confinement a interrompu à nouveau la collecte en Martinique en octobre/novembre (la possibilité de faire la passation par téléphone a été donnée aux enquêteurs). Le décalage de la fin de collecte mais aussi le déplacement des certaines autres enquêtes devraient rendre possibles les objectifs attendus. La collecte s'est terminée à l'été 2021 pour La Réunion, Martinique et Guadeloupe ; elle se terminera début 2022 pour la Guyane.

Cette enquête a obtenu l'avis d'opportunité du CNIS en novembre 2018 et le label de qualité statistique ainsi que le caractère obligatoire en septembre 2019.

d) Enquête « Envie » sur la vie affective des jeunes adultes

L'enquête « Envie » vise à interroger des jeunes de 18 à 29 ans sur leur vie affective, via un questionnaire téléphonique basé sur une génération aléatoire de numéros de téléphone dont une partie sera exclue des appels avant le début de la collecte par rapprochement avec Fidéli. Une convention avec l'Insee et la DGFIP sera établie dans ce but. Le questionnaire et le protocole ont été testés au premier trimestre 2021, et l'enquête réelle débutera en fin d'année 2022.

Cette enquête a obtenu l'avis d'opportunité du CNIS en décembre 2021.

e) Enquête ERFI 2 sur les relations familiales et intergénérationnelles

La réédition de l'enquête ERFI correspond à la participation française au deuxième cycle de l'enquête internationale GGS – Gender and Generation Survey, qui sera réalisée en 2023. Une enquête pilote a lieu entre fin 2021 et début 2022, sur la base d'un échantillon tiré dans le fichier Fidéli qui a été demandé à la division Sondages de l'Insee (avis favorable du comité du secret statistique obtenu le 9 juillet 2020). Un tirage dans Fidéli pour l'enquête réelle est prévu, et des pistes d'appariements aux fichiers administratifs (notamment fiscaux, mais aussi EDP, voire DSN) sont en cours d'expertise.

Cette enquête a obtenu l'avis d'opportunité du CNIS en décembre 2021.

f) Enquête FamEmp2 sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle

La nouvelle édition d'une enquête sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle (faisant suite à l'enquête Famille-Employeur de 2004) sera réalisée en 2023. Sa conception se fait en concertation étroite avec l'équipe du projet ERFI 2 (voir ci-dessus) car elle porte sur des sujets proches. Ainsi, de façon symétrique, un tirage dans Fidéli pour l'enquête réelle est prévu, et des pistes d'appariements aux fichiers administratifs (notamment fiscaux, mais aussi EDP, voire DSN) sont en cours d'expertise. Par ailleurs, l'enquête comportera un volet employeur qui sera enrichi d'un échantillon aléatoire tiré dans SIRUS par la division Sondages de l'Insee, en respectant les principes de coordination négative des échantillons. Des appariements avec d'autres sources entreprises telles que la DSN ou FARE sont explorés.

Cette enquête a obtenu l'avis d'opportunité du CNIS en décembre 2021.

g) Enquêtes en préparation à l'Ined qui pourraient nécessiter un tirage d'échantillon dans Fidéli

En 2022, l'Ined continuera la préparation d'enquêtes qui pourraient nécessiter le tirage d'échantillons dans Fidéli, et qui pourraient de ce fait être présentées dans les années à venir au CNIS pour avis d'opportunité puis au comité du label.

Au moins une enquête en préparation pourrait être dans ce cas :

- la nouvelle enquête sur la fécondité dont le protocole et le questionnaire sont en cours d'élaboration, avec le souhait de sur-échantillonner les femmes ayant connu une IVG à l'aide des données du SNDS si possible.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

L'Ined poursuit en collaboration avec l'Insee son projet financé par l'Agence nationale de la recherche « Big statistical data and mobile society ». Ce projet utilise les données du recensement, de l'EDP++ et des données administratives.

Des exploitations de l'EDP sont en cours pour approfondir l'analyse de la mortalité des immigrés et des enfants d'immigrés, et construire une base contextuelle à l'échantillon de descendants d'immigrés de troisième génération.

Dans le cadre d'un projet de recherche sur les conditions de vie des enfants après la séparation des parents financé par France Stratégie et le HCFEA, l'Ined a constitué une base administrative d'enfants nés les jours de l'EDP (Echantillon Démographique Permanent) nés de 1994 à 2018, observés durant leur minorité entre 2011 et 2019, années où les données socio-fiscales sont disponibles. L'EDP et les bases qui lui sont associées, sont en général utilisés pour suivre les individus adultes EDP, ici ce dispositif est utilisé du point de vue de l'enfant qui est observé. L'échantillon constitué, de large taille, permet de suivre les enfants dans leur ménage ou leurs ménages (en cas de résidence alternée) de manière longitudinale et de décrire la dynamique des situations familiales, des conditions de logement, des taux de pauvreté et du niveau de vie, ainsi que ses composantes pour mesurer le rôle des transferts publics et privés (pensions alimentaires). Cette base sera poursuivie et complétée pour étendre son champ d'étude à d'autres événements familiaux, et permettre de travailler sur des sous-population d'enfants spécifiques.

L'Ined contribue au projet ELVIS (Etude Longitudinale sur le Vieillissement et les Inégalités Sociales), financé par l'ANR depuis le 1^{er} mars 2021 pour 48 mois, porté par la CNAV, en exploitant les données des recensements depuis 1968, de l'EDP, des enquêtes Logement, Patrimoine, ainsi que de l'enquête Share.

Des projets mobilisant des bases de données relatives à l'éducation et à l'enseignement supérieur sont également mobilisées :

- Dans le cadre de l'ANR Atolls, un projet de recherche mobilisant les données individuelles APB et Parcoursup va démarrer en 2022.
- Le projet s'intitulant « Covid-19 et éducation : acquisition des connaissances, aspirations et décrochage » a pour objectif d'évaluer les effets de la pandémie à trois moments clés de la trajectoire scolaire des élèves : au primaire, à la fin du secondaire et dans le supérieur. Il mobilise des données administratives notamment celles sur les résultats des élèves aux évaluations de 6^e, l'exploitation des données ORISUP (Système d'information sur l'orientation dans le supérieur) et des bases de données statistiques sur les parcours dans le second degré (SCOLARITE et SYSCA), l'enseignement supérieur (bases SISE) et les résultats aux examens nationaux (OCEAN).

L'Ined a été également sélectionné par l'Agence nationale de la recherche pour son projet « Des big data de santé pour découvrir les traitements occultés de l'infécondité » (StimHo) en collaboration avec l'Inserm - Univ Paris-Sud - UVSQ. Ce projet utilise les données du système national de santé (SNDS) à travers deux sources : l'EGB (Echantillon généraliste des bénéficiaires) et le DCIR (Données individuelles des bénéficiaires).

Par ailleurs, d'autres projets de recherche menés à partir des données du SNDS vont continuer en 2022 (sur la PreP, la transidentité, la contraception par stérilet et implant, les IVG, l'analyse des causes de décès, la consommation de soins pendant la pandémie de Covid-19, les maladies chroniques pendant la pandémie, etc.). Les travaux d'exploitation du SNDS visent aussi à apporter des connaissances sur l'impact différencié de la crise du Covid en termes de mortalité et de recours aux soins.

Des travaux sur les données satellitaires vont se poursuivre en 2022. Ils concernent deux directions de recherche :

- En collaboration avec l'entreprise Diginove et Aix-Marseille Université, affinement des modèles d'estimations de population à partir de données satellitaires Sentinel 2 et d'enquêtes préalables pour les régions du monde ne disposant pas de données administratives exhaustives ou d'un recensement récent (application à la région d'Abuja, Nigeria).
- En collaboration avec le Lipade (Université de Paris) et le DIIP, création de nouveaux indicateurs environnementaux pour les métropoles africaines, au niveau des zones d'intérêt pour l'analyse des données démographiques existantes (application à Ouagadougou, Burkina Faso).

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

L'Ined va poursuivre ses travaux d'analyse des données de contact du fichier Fidéli de production, menée depuis 2020 dans le cadre d'une convention avec l'Insee, ainsi que ceux concernant les parodonnées de la collecte de la première phase d'enquête Epicov, sur la base d'une convention avec la Drees. Ces travaux donneront lieu à une présentation aux prochaines Journées de méthodologie de l'Insee. D'autres équipes de l'Ined mobilisent les données Epicov à des fins de recherche.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

RAS

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

L'équipe du DataLab va mettre en production en 2022 le nouveau catalogue des enquêtes de l'Ined avec l'outil NADA, en remplacement de l'outil actuel de catalogue (Nesstar). Les métadonnées de chaque enquête du catalogue seront enrichies pour correspondre aux standards DDI nécessaires pour le moissonnage des enquêtes par d'autres catalogues internationaux. L'Ined contribue également aux travaux sur la refonte de l'application de commande Quetelet PROGEDO Diffusion, dont la mise en production est prévue pour 2022.

Le service des éditions de l'Ined continuera à diffuser ses collections d'ouvrage sur la plateforme « OpenEdition Books » (dont la collecte Grandes Enquêtes) : diffusion de l'intégralité des textes gratuitement en html (en parallèle des pdf et des ePubs payants).

Une mission concernant la valorisation et la gestion des données démographiques, et notamment de la conjoncture démographique, va être menée durant l'année 2022, dans le but de créer de nouveaux supports (site web, datavisualisation, animations, etc.) permettant de donner à voir et à comprendre ces données.

INSEE - (DÉPARTEMENT DE LA DÉMOGRAPHIE). DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

0. Orientations pour 2022

En 2022, contrairement à 2021, il a été décidé de maintenir la collecte de l'enquête annuelle de recensement même si l'épidémie de CoVid se poursuit. **L'enquête de recensement 2022 va donc se dérouler dans des conditions particulières** (formations perturbées, absences des agents recenseurs et des superviseurs,...) et devra probablement être prolongée dans certains territoires.

Les évolutions qui étaient prévues pour l'EAR 2021 sont reportées à 2022 notamment :

- la **généralisation du protocole de collecte séquentiel (CNERP 3)**. Le protocole de collecte testé pour les logements individuels consiste à déposer la notice internet avec les paramètres de connexion au questionnaire en ligne dans la boîte aux lettres des personnes et à attendre quelques jours qu'ils répondent directement avant de les relancer au cours d'une visite.

- le **recensement des habitations mobiles et des sans-abri dans les communes de plus de 10 000 habitants**. Ce recensement a lieu une fois tous les 5 ans, les années en 1 et 6 et a aussi été décalé à 2022. Il s'agit d'une collecte difficile qui requiert des consignes et un accompagnement spécifique des communes. Dans une vingtaine de villes où seront organisées la Nuit de la solidarité (notamment à Paris), la collecte des données auprès des sans-abris sera mutualisée. Pour chacune de ces villes, une charte a été signée entre l'Insee et la mairie.

- la **mise en place de l'expérimentation prévue par la loi Pacte** sur le recours à un prestataire externe pour les fonctions d'agent recenseur pour une première année d'expérimentation (sur 3 prévues). 18 communes ont signé un contrat avec La Poste.

- une expérimentation de bascule de la collecte des communautés comportant uniquement des logements dans le champ des logements ordinaires ; une vingtaine de **gendarmeries et de résidences Adoma** sont concernées.

Compte tenu de la prévision de suppression de questions du bulletin individuel permettant de coder la profession, et après consultations de nombreux partenaires, des propositions de modifications ont été faites en comité de direction de l'Insee en juillet 2021 : trois thématiques nouvelles ont été discutées : le télétravail, le handicap et le lieu de naissance des parents. Un test d'un **nouveau bulletin individuel** contenant ces trois thématiques a été réalisé en novembre et décembre 2021. L'exploitation de ce test fera l'objet d'une présentation au CNIS début juin 2022 et une décision sera prise avant l'été 2022. Ce nouveau bulletin impliquera également des évolutions des traitements post-collecte et notamment la codification de la PCS pour laquelle la réflexion sera poursuivie en 2022.

Le développement de la **base adresse nationale (BAN)** soulève la question d'une éventuelle articulation avec le répertoire des immeubles localisés (RIL) qui sera instruite en 2022.

Au niveau européen, les négociations se poursuivront sur le futur **règlement ESOP** (European Statistics On Population) (CNERP 5) qui pourrait imposer de nouvelles transmissions de données des Etats européens à un rythme annuel à compter de 2025. Dans le cadre du recensement européen 2021, des données de population sur une grille de carreaux de 1km de côté sera produite pour la première fois pour décembre 2022 (AVG 5).

Pour ce qui concerne les répertoires, l'année 2022 a commencé pour le **Répertoire électoral unique (REU)** par la mise en production de la gestion des procurations déterritorialisées et de la démarche en ligne permettant aux citoyens d'effectuer une demande de procuration. Au premier semestre, l'activité sera consacrée à la préparation de l'élection présidentielle et des élections législatives, avec en particulier la mise en place d'un plan de reprise d'activité et des actions relatives à la cybersécurité.

Au second semestre, pourront commencer l'instruction des éventuels nouveaux projets. Trois sujets sont plus particulièrement évoqués par le gouvernement : la diffusion dématérialisée de la propagande électorale, la possibilité pour un électeur de voter dans une autre commune que celle où il est inscrit et la mise en œuvre d'une procédure automatique de proposition d'inscription électorale à l'occasion d'un changement d'adresse effectué auprès des services fiscaux ou des organismes sociaux. Aucune décision de mise en œuvre de ces évolutions n'est pour l'instant prise.

En 2022, commencera également la préparation des élections européennes de 2024, essentiellement sur la phase de concertation par les instances européennes sur les modalités d'échanges de données entre les pays membres sur les citoyens européens inscrits dans deux pays.

Concernant la gestion de la **Base de répertoire des personnes physiques (BRPP)**, l'année 2022 sera d'abord marquée par la mise en œuvre de la refonte des bulletins d'état civil, décidée après une large concertation menée en 2021. Parmi les évolutions les plus emblématiques, on peut citer la prise en compte de la « PMA pour toutes », l'introduction de l'adresse de domicile de la personne décédée pour faciliter la production de données de décès au niveau infracommunal, la clarification des lieux de décès pour mieux distinguer ceux survenus en EHPAD et l'introduction de nouvelles questions sur les divorces déjudiciarisés devant notaire. Cette refonte comprend également une évolution du circuit des données transitant par l'application CertDC pour faciliter la mise en cohérence entre les bulletins de décès et les causes de décès.

Plusieurs autres travaux seront poursuivis ou initialisés en 2022 : la démarche de réaligement du RNIPP et du SNGI, le raccordement du Guichet unique de création d'entreprise au RNIPP ainsi que plusieurs opérations techniques nécessaires au maintien de l'interopérabilité du RNIPP avec les systèmes d'information de partenaires. Enfin, les fournitures de données pour de nombreuses études menées par les acteurs du domaine de la santé se poursuivront : Lubrizol, Epicov, cancers de l'enfant, ...

L'année 2022 sera enfin celle de la finalisation du projet **Code statistique non significatif (CSNS)**. Après la mise en production en octobre 2021 de la phase 1 (identification à partir d'un NIR), viendra au 2^{ème} trimestre 2022, la mise en production de la phase 2 (identification à partir de traits d'identité). Le 1^{er} trimestre sera ainsi consacré aux réglages du moteur d'identification statistique, en partenariat avec plusieurs services statistiques ministériels.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Le recensement des habitations mobiles et des sans-abri dans les communes de plus de 10 000 habitants de la métropole, des Antilles, en Guyane, et à La Réunion Ce recensement est mutualisé avec la Nuit de la solidarité dans une vingtaine de villes.

L'enquête de recensement de Saint Pierre et Miquelon (communes de moins de 10 000 habitants) se déroulera du 24 mars au 23 avril 2022.

Le recensement de la Polynésie française aura lieu du 18 août au 17 septembre 2022.

Refonte des bulletins d'état civil (préparation en 2022 pour une mise en production en 2023). Collecte auprès des communes (majoritairement dématérialisée via des logiciels d'état civil)

**1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;
refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

Mise en production de la phase 2 du projet Code statistique non signifiant (CSNS) permettant l'identification à partir de traits d'identité.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Adaptation des modalités de diffusion des données sur les décès suite aux évolutions de la situation sanitaire. Diffusion mensuelle, révisable en cas d'aggravation de la situation sanitaire.

Production de nouvelles populations sur les circonscriptions législatives, en vue des élections [[TRT 1](#)].

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2022

Néant

0. Orientations pour 2022

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

L'Insee va lancer le projet de passage du dispositif Statistiques sur les ressources et les conditions de vie en multimode. Jusqu'ici, le questionnaire de cette enquête annuelle en panel est entièrement posé en face-à-face. À un horizon qui reste à définir, le face-à-face pourrait être abandonné au profit du téléphone pour les réinterrogations et certains ménages pourraient répondre par inter,et dès la première interrogation. Pour passer au multimode, le questionnaire de l'enquête devra sans doute être encore plus raccourci.

Plus généralement, la réflexion sur la modernisation des enquêtes ménages à l'Insee est conduite sur l'ensemble des enquêtes ménages du département. En 2022, une réflexion sur la modernisation de la future enquête Budget des familles est aussi initiée, ainsi que la préparation d'un test prévu en 2023 pour mesurer la faisabilité et la qualité d'une collecte partielle par internet.

Les résultats de l'enquête sur les bénéficiaires de l'aide alimentaire (qui avait été rajoutée in extremis au programme d'enquête en 2021 et n'avait donc pas été signalée dans les travaux nouveaux l'an dernier) seront publiés en 2022.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

A la fois pour améliorer la mesure des inégalités de patrimoine et préparer le passage de l'enquête Histoire de vie et patrimoine des ménages, l'Insee va commencer à explorer en 2022 l'utilisation de sources administratives. Celles-ci pourraient améliorer la précision de la mesure du patrimoine et alléger le questionnement des enquêtés.

Pour le patrimoine immobilier, les bases foncières seront mobilisées dans le cadre du projet Fidelimmo.

L'Insee devrait mener en 2022 des travaux visant à reconstituer le patrimoine professionnel des particuliers à partir des statistiques structurelles annuelle d'entreprises issue du dispositif ESANE (FARE) et du fichier Fichier bancaire des entreprises (FIBEN). Ces données seront appariées via les données identifiantes des détenteurs finaux fournis par l'INPI. L'objectif de ces travaux exploratoires seraient d'apprécier l'apport de ces sources pour la connaissance des inégalités de patrimoine. S'ils sont concluants, les sources entreprise pourraient servir à mieux échantillonner les ménages les plus aisés dans le cadre de l'enquête Histoire de vie et Patrimoine. Elles pourraient aussi permettre d'alléger le questionnement de l'enquête Histoire de vie et patrimoine dans le futur.

Côté actifs financiers l'Insee souhaiterait exploiter les données fiscales Ficoba et Ficovie. Ficoba permet en effet de connaître les détentions d'actifs bancaires de chaque ménage tandis que Ficovi permettrait de connaître le montant d'assurance-vis dont ils disposent.

L'Insee explorera la possibilité de compléter ses dispositifs existant sur les inégalités de niveaux de vie avec des sources administratives pour mieux couvrir des revenus exonérés d'impôts comme les heures supplémentaires et infrannualiser les ressources dans les modèles de microsimulation (SERPU 2). En 2022, sous réserve de moyens pour le faire, ce sont les données de la Base Tous salariés de l'Insee qui pourraient être rapprochées de façon expérimentale des déclarations de revenus des individus de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux pour la mesure des composantes non imposables du revenu. Parallèlement, les données mensuelles de la base PASRAU (Prélèvement à la source pour les revenus autres) seront expertisées.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Dans le cadre du partenariat avec SeLoger, la division Logement prévoit de construire en 2022 un outil de visualisation des indices dérivés des données au travers d'une carte interactive. Ces travaux de visualisation seront affichés comme ne relevant pas de la statistique officielle, du fait de leur caractère très expérimental.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2022

Néant

**INSEE (DPCEM) – DÉPARTEMENT DES PRIX A LA CONSOMMATION ET DES
ENQUÊTES MÉNAGES. DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET
SOCIALES**

0. Orientations pour 2022

La division des Prix à la Consommation poursuit la production de l'indice des prix à la consommation mensuel, diffusé sous forme provisoire et définitive.

Elle poursuit la mise en œuvre des innovations que constituent l'utilisation des données de caisse et de données de moissonnage (« web-scraping ») pour établir l'indice des prix à la consommation.

Elle poursuit également le projet d'extension de l'indice des prix à la consommation au département de Mayotte, l'échéance prévue pour une première diffusion étant l'indice de janvier 2023.

L'enquête de Comparaison spatiale des Prix 2022 sera collectée en mars et avril 2022 puis exploitée de manière à parvenir à des publications en 2023.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

L'enquête de Comparaison spatiale des prix 2022 sera collectée en mars et avril 2022. L'utilisation des données de caisse et la collecte réalisée pour l'indice des prix à la consommation permettent, sur une partie du champ, de compléter les relevés.

Cette enquête contribue notamment à satisfaire l'orientation « Des indicateurs pour les territoires, y compris ultra-marins » de la commission Territoires, notamment « TRT 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer » et « Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires » et « TRT 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer »

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2022

Néant

INSEE/UEDS – UNITÉ DES ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES. DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

0. Orientations pour 2022

Les travaux de l'Unité des Études démographiques et sociales prévus pour l'année 2022 se situent en grande partie dans la continuité des années précédentes :

Les travaux de production statistique – hors enquêtes - sont comme les années précédentes les suivants : adaptation du modèle de microsimulation Ines des transferts sociaux et fiscaux à la dernière législation (i.e 2021) et publication des marronniers liés (comme pour 2020, l'exercice sera cependant plus délicat que les années précédentes, en raison de la situation encore particulière de 2021, après la situation inédite de 2020, et la prise en compte de mesures comme l'activité partielle, qui n'entrent généralement pas dans le champ de la redistribution retenu); comptabilité démographique avec la publication en janvier du bilan démographique de l'année écoulée et des marronniers tout au long de l'année consacrés aux différents événements démographiques ; production et enrichissement de l'échantillon démographique.

S'agissant des enquêtes, l'enquête Participation électorale sera collectée en 2022, lors des deux tours des présidentielles, puis des législatives, et ses résultats seront publiés à l'automne. La préparation de l'enquête Famille 2025 se poursuivra, avec notamment un test papier du questionnaire à l'automne 2022 et la préparation du premier test de collecte multimode (internet/papier) début 2023, articulé avec la collecte de l'enquête annuelle de recensement. Les fichiers d'études et de production et de recherche de l'édition 2019-2020 de l'enquête Trajectoires et Origines, réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec l'Ined, seront mis à disposition respectivement au Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) et à Quêtelet-PROGEDO-Diffusion. Cette mise à disposition sera accompagnée d'un document méthodologique présentant l'élaboration et la méthodologie de réalisation de la 2^e édition de cette enquête.

Du point de vue des études et de la diffusion, l'Unité publiera en mars 2022 l'*Insee Références* « Femmes et Hommes : l'égalité en question ». Comme chaque année, à l'automne sera publié l'ouvrage *France Portrait Social*, avec cette année un éclairage sur les loisirs et la culture. L'*Insee Références* « Immigrés et descendants d'immigrés », dont la parution est prévue au T1- 2023, sera préparé en 2022, et les premiers résultats de l'enquête Trajectoires et Origines (TeO2, collectée en 2019-2020) seront publiés en milieu d'année 2022. Les projections de population à horizon 2070, publiées à l'automne 2021, seront valorisées au travers de nouvelles publications (le grand-âge, espérances de vie par générations). Des études sur la famille se poursuivront (vie en couple, familles monoparentales, évolution du niveau de vie à l'arrivée d'un enfant...). Des documents méthodologiques seront publiés en 2022 ou début 2023, permettant soit la diffusion de données nouvelles soit une mise en perspective de données issues de l'ensemble des sources disponibles sur des sujets d'importance (fécondité selon le niveau de vie, fécondité des immigrés, enseignements de l'enquête expérimentale sur les petits-enfants d'immigrés complémentaire à l'enquête TeO2...).

Travaux spécifiques en lien avec la pandémie de Covid-19 : dans la lignée des mises à disposition effectuées en 2020 et en 2021, le suivi des décès quotidiens et des naissances mensuelles sera poursuivi en 2022, des études de bilan sur l'année 2021 et le 1^{er} semestre 2022 seront publiées (naissances, décès en France et en Europe, mesure des excédents de décès par rapport aux décès attendus...)

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

L'enquête sur la participation électorale sera collectée en 2022 : elle sera réalisée auprès d'un échantillon d'électeurs, présents dans l'échantillon démographique permanent (EDP) et nés par conséquent un « jour EDP » (en général les 4 1^{ers} jours de chaque trimestre), ce qui permettra de connaître leurs caractéristiques socio-démographiques et leur niveau de vie. Les comportements de participation de ces électeurs aux deux tours des élections présidentielle (10 et 24 avril 2022) et législative de 2022 (12 et 19 juin) seront recueillis à partir des listes d'émargement, qui seront consultées en préfecture dans un délai maximum de 10 jours après chaque vote. Pour cette nouvelle édition de l'enquête, les informations sur les personnes inscrites sur les listes électorales proviennent du répertoire électoral unique (REU), alors qu'elles provenaient jusque-là du fichier général des électeurs. Deux *Insee Première* sont prévus à l'automne 2022 (participation aux élections de 2022 ; évolution depuis 2002), et des déclinaisons régionales pourraient également être publiées.

Pour mémoire, la préparation de l'enquête famille qui aura lieu en 2025, se poursuivra en 2022 avec deux jalons importants : le test papier du questionnaire à l'automne 2022 ; la préparation du test de 2023 en multimode (papier/internet), en lien avec l'enquête annuelle de recensement de 2023, dont la collecte allie papier et internet.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

L'échantillon démographique permanent sera enrichi en 2022 d'une nouvelle source, le panel non-salariés (*AVG7*), et si possible des données du recensement 2017 à Mayotte. Il sera également enrichi des données du Répertoire électoral unique (REU) qui se substitue au fichier électoral.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Quatre documents de travail seront publiés en 2022 ou début 2023 mettant à disposition des informations nouvelles sur des sujets importants dans le débat public (*AVG8*) :

- le premier est relatif à l'édition 2019-2020 de l'enquête Trajectoires et Origines (Ined-Insee) : il décrit toutes les étapes de réalisation de l'enquête, notamment le plan de sondage, la collecte et les pondérations de l'enquête.
- le second mesure la fécondité selon le niveau de vie à partir de l'échantillon démographique permanent (EDP) et présente en détail tous les travaux méthodologiques ayant permis d'y parvenir.
- le troisième porte sur la fécondité des immigrés : un état des lieux sera produit à partir des constats effectués dans toutes les sources disponibles sur le sujet (état civil, recensement, enquêtes familles, échantillon démographique permanent et enquête Trajectoires et Origines) ; le phénomène de sur-fécondité des immigrés lors de leur arrivée en France sera pris en compte pour proposer une mesure de leur indicateur conjoncturel de fécondité plus appropriée.

- le quatrième, en partenariat avec l'Ined, tirera les conclusions du dispositif expérimental mis en place pour collecter les mêmes questions que l'enquête Trajectoires et Origines auprès d'un échantillon de petits-enfants d'immigrés (enquête complémentaire et expérimentale à TeO2).

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2022

À la demande de la Drees, plusieurs appariements de données de la Drees avec l'échantillon démographique permanent (EDP) géré par l'unité UEDS, pourraient être réalisés avec le CSNS. Ils ne sont cependant pas déterminés à ce jour.

0. Orientations pour 2022

Contrairement au risque santé, les risques couverts dans le cadre de la Prévoyance (décès, incapacité, invalidité et dépendance), bien qu'ils représentent un risque majeur pour les personnes concernées, sont, à ce jour, peu pris en compte par les politiques publiques, en raison de leur faible prévalence. Les travaux du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM) mettent en évidence le manque de documentation et de réflexion au sujet de la prévoyance. Des projets de réforme de la prise en charge de ces risques sont en cours d'élaboration. C'est dans ce contexte que l'Irdes travaille à la mise en œuvre de la quatrième édition de l'enquête Protection Sociale Complémentaire d'Entreprise (PSCE) qui, contrairement aux trois premières éditions qui étaient essentiellement consacrées à la complémentaire santé, sera, elle, centrée sur la Prévoyance et dont le champ, précédemment centré sur les salariés du secteur privé, sera élargi aux agents de la Fonction publique et aux indépendants.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

L'enquête Protection sociale complémentaire d'entreprise (PSCE) 2024 sera mise en œuvre par le GIP Irdes. Elle aura pour objectif principal d'apporter des connaissances actuellement manquantes et de permettre des travaux de recherche sur la prévoyance complémentaire en santé¹ et la couverture complémentaire santé de l'ensemble des travailleurs (salariés du secteur public, salariés de la Fonction publique, salariés de particuliers employeurs, indépendants).

Il s'agit de la 4^{ème} édition de l'enquête PSCE qui interroge un échantillon d'établissements et leurs salariés sur la protection sociale complémentaire proposée par les entreprises. Les trois premières éditions, en 2003, en 2009 et en 2017, étaient centrées sur la complémentaire santé dans les entreprises du secteur privé. En 2017, l'enquête PSCE a obtenu le caractère obligatoire délivré par le comité du Label, ce qui nous a permis d'obtenir de bons taux de participation : 61 % pour le volet « établissements » et 51 % pour le volet « salariés ». Cette nouvelle édition sera, pour la première fois, centrée sur la prévoyance complémentaire en santé et élargie à l'ensemble des travailleurs. Elle sera enrichie d'informations disponibles dans les bases de sondage, d'information sur le contexte de vie des personnes et appariée avec les données de santé du Système national des données de santé (SNDS). Nous prévoyons de solliciter l'avis d'opportunité à l'occasion de la commission Services publics et services aux publics de l'automne 2022. Nous solliciterons de nouveau le caractère obligatoire.

Cette nouvelle édition de l'enquête PSCE s'inscrit dans la dynamique des travaux du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) sur la place de la complémentaire santé et de la prévoyance en France qui ont mis en évidence le manque de connaissances sur la prévoyance. Le projet vise ainsi à enrichir les connaissances et les recherches sur ces questions, avec pour objectif :

- De fournir des informations sur la couverture de la population en termes de prévoyance des salariés du secteur privé, des salariés du secteur public, des salariés de particuliers employeurs et des indépendants ;
- D'approfondir les connaissances sur la couverture complémentaire santé de ces travailleurs (notamment ceux de la Fonction Publique dans le contexte d'une réforme programmée sur la période 2024-2026) et sur la couverture complémentaire santé des personnes au chômage ;
- De réaliser des travaux de recherche sur ces populations, en particulier les personnes en invalidité et les salariés en arrêt de travail de longue durée.

¹ La prévoyance en santé fait référence aux dispositifs complémentaires de couverture de l'*incapacité de travail temporaire*, l'*invalidité*, la *dépendance* et le *décès*.

L'année 2022 sera consacrée à :

- Construire le projet de recherche et d'évaluation au sein d'un comité de pilotage qui sera constitué dans le courant du premier trimestre 2022. Il associera les institutions et des chercheurs concernés et experts de la prévoyance complémentaire en santé.
- Construire le plan de sondage de l'enquête en lien avec les Divisions EFA et Sondages de l'Insee. Le contact a été établi avec ces deux divisions fin 2021.
- Construire le protocole et le questionnaire de l'enquête.
- Solliciter l'avis d'opportunité lors de la séance Services publics et services aux publics de l'automne 2022.
- Préparer le pilote de l'enquête prévu au 2^{ème} trimestre de l'année 2023 en :
- Sollicitant l'autorisation du Comité du secret statistique pour accéder aux bases de sondage (SIRUS, DSN...);
- Choissant la société qui sera en charge du terrain du pilote puis du terrain principal de l'enquête.
- Rédiger l'expression des besoins pour accéder aux données du SNDS et conventionner avec la CNAM.

Nous prévoyons de déposer notre dossier CNIL-CESREES au 1^{er} trimestre 2023, de solliciter l'autorisation du comité du secret statistique pour accéder aux bases de sondage et l'avis de conformité du comité du Label au 3^{ème} trimestre 2023. Nous y demanderons le caractère obligatoire qui est nécessaire pour obtenir des taux de participation garants de la qualité des résultats produits. Le terrain de l'enquête est prévu au 1^{er} semestre de l'année 2024. La publication d'un rapport sur l'enquête et ses premiers résultats est programmé au 3^{ème} trimestre 2026 et la mise à disposition des données à la communauté au 1^{er} trimestre 2027.

SHARE (Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe) est une enquête longitudinale sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe, portant sur les personnes de 50 ans et plus, conduite tous les 2 ans environ dans 27 pays Européens.

Depuis son lancement en 2004, 8 vagues d'enquête « traditionnelle » ont été conduites, la neuvième vague étant en cours depuis le mois de novembre 2021. Depuis le début de la pandémie de Covid-19, deux vagues d'enquête spécifique au contexte du Covid-19 ont été menées par téléphone, respectivement à l'été 2020 et à l'été 2021.

Au final, le projet SHARE est supposé compter *a minima* 10 vagues et se prolonger jusqu'en 2024. Toutefois, un prolongement du projet SHARE sous une forme modernisée au-delà de cette date est actuellement à l'étude.

Depuis 2012, le laboratoire LEDa-LEGOS de l'université Paris-Dauphine accueille une équipe en charge de la production et de la valorisation scientifique du volet Français de l'enquête SHARE.

Les apports du projet SHARE peuvent être rattachés aux avis de moyen-terme suivants du CNIS :

- **Avis général n°6 « Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales »** dans la mesure où l'enquête Européenne SHARE se prête par nature aux comparaisons internationales.
- **Avis thématiques principaux :**
 - **Avis n° 2** de la Commission Démographie et questions Sociales (« Suivre le vieillissement de la population ») ;
 - **Avis n° 3** de la Commission Emploi, qualification et revenus du travail (« Approfondir les liens entre parcours professionnel et santé ») ;
 - **Avis n° 1** de la Commission Services publics et services aux publics (« Observer les parcours des personnes âgées »).
- **Avis thématiques secondaires :**
 - **Avis n° 5** de la Commission Démographie et questions sociales (« Développer la mesure de la précarité résidentielle ») ;
 - **Avis n° 2** de la Commission Services publics et services aux publics (« Mesurer le non-recours aux droits sociaux ») ;
 - **Avis n° 3** de la Commission Services publics et services aux publics (« Veiller à la continuité du SI statistique sur les retraites »).

0. Orientations pour 2022

Les orientations liées à la production et à la valorisation scientifique de l'enquête pour l'année 2022 s'inscrivent dans la lignée des changements méthodologiques et organisationnels amorcés ces dernières années pour faire face à la pandémie de Covid-19 et préparer les évolutions scientifiques de plus long terme. Cependant, le cadre de gouvernance et les orientations méthodologiques générales de l'enquête SHARE demeurent inchangés au niveau international.

Au-delà des opérations de production proprement dites, l'équipe SHARE-Dauphine est toujours mobilisée dans deux projets de recherche d'envergure qui bénéficient d'un financement Européen, et renforce son implication dans l'écosystème français de recherche sur les données via sa participation au projet LifeObs et son intégration dans l'Institut Santé Numérique en Société en cours de création.

Les enjeux opérationnels et stratégiques majeurs pour l'année 2022 sont les suivants :

- Finaliser la **9^e vague de l'enquête SHARE classique** débutée en novembre 2022, en dépit des difficultés que pose le contexte sanitaire pour mener des entretiens en face-à-face auprès de personnes âgées.
- Conduire la collecte de l'enquête **SHARE-HCAP** (*Harmonized Cognition Assessment Protocol*), projet satellite de l'enquête SHARE ayant pour objectif de fournir une mesure complète des fonctions et capacités cognitives d'un sous-échantillon de panélistes SHARE, et dont le terrain principal doit se dérouler entre mai et juillet 2022.
- Contribuer aux **travaux de recherche des projet européens SHARE-COVID et SHARE-COHESION**, bénéficiant d'un financement de la Commission Européenne ("Horizon 2020" et initiative "Coronavirus Global Response", Grant Agreements: 101015924 et 870628), en particulier aux *work packages* 2 ("*Quality of health care*") et 8 ("*Housing and living arrangements*") dans lesquels l'équipe est plus directement impliquée.
- S'associer pleinement à la mise en place du **consortium de recherche LifeObs** piloté par l'Ined en collaboration avec l'Insee, Paris-Dauphine et la TGIR Progedo, qui a été reconnu comme Equipement Structurant de Recherche (ESR EquipEx+) par l'Agence Nationale de la Recherche et bénéficie à ce titre d'un financement via le PIA3 (Programme des Investissements d'Avenir, 3^e génération).
- Prolonger et initier des **travaux de recherche** en lien avec les thématiques d'intérêt de l'équipe dans une stratégie de publication scientifique : recours aux soins, assurances santé et dépendance, inégalités sociales, comparaison des systèmes de santé...
- Renforcer **la valorisation scientifique** de l'enquête SHARE, à travers les actions d'enseignement, de conférences scientifiques et de communication académique ciblée premièrement, le partenariat avec la TGIR Progedo et l'intégration dans les infrastructure LifeObs et Institut Santé Numérique en Société deuxièmement, et la publication de notes de synthèse scientifiques en partenariat avec les différents financeurs enfin. La consolidation de cette stratégie de valorisation a notamment pour objectif de répondre à la demande croissante des financeurs d'assurer la visibilité de SHARE dans le paysage des grandes enquêtes en sciences humaines et en santé, et en tant que source d'informations fondamentale dans l'éclairage de la décision publique au niveau national.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Sur le versant « production », l'année 2022 sera consacrée au suivi de la collecte de l'enquête SHARE classique et aux post-traitements afférents, ainsi qu'à la conduite de l'enquête satellite SHARE-HCAP.

Les objectifs quantitatifs de ces opérations de collecte sont schématiquement les suivants : 3.000 entretiens individuels pour l'enquête SHARE classique v9 ; 500 entretiens individuels et 500 entretiens avec un proche pour le sous-projet HCAP.

Les tâches prévues en 2022 en lien avec ces deux projets sont les suivantes :

- Suivi du terrain de l'enquête SHARE classique v9, avec le cas échéant le déclenchement d'échantillons de réserve supplémentaires (Janvier – Mai)
- Fin de la phase de test SHARE-HCAP (Janvier – Février) suivie des travaux d'adaptation du protocole et des questionnaires en conséquence (Mars – Avril)
- Terrain principal de l'enquête SHARE-HCAP (Mai – Juillet) avec les actions et tâches associées : formations enquêteurs, suivi de terrain, débriefings
- Nettoyage et post-traitements des données SHARE classique v9 (Janvier – Juin) et des données SHARE-HCAP (Juin – Août)
- Lancement des travaux préparatoires de la vague 10 de SHARE classique (Octobre – Décembre)
- Réflexion méthodologique sur le prolongement de SHARE au-delà de 2024 (SHARE 2.0) et notamment modernisation du plan d'échantillonnage nécessaire en partenariat avec l'Insee (Octobre – Décembre)

L'ensemble des tâches de rédaction des conventions et de demandes de financement sont effectuées *in itinere* par l'équipe SHARE-Dauphine. Nous espérons que les partenaires et financeurs historiques de l'enquête SHARE-France seront à nouveau engagés pour les prochaines opérations de terrain de la 10^e vague : le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, la TGIR Progedo, la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) et le COR (Conseil d'Orientation des Retraites).

Enfin, les travaux de mise en conformité de l'enquête SHARE avec les obligations relevant de la Statistique Publique seront poursuivis : demande de label de qualité statistique pour l'enquête SHARE-HCAP (Février), rédaction d'une nouvelle convention d'utilisation de l'échantillon de données à caractère personnel produit par l'Insee (premier semestre 2022).

Le projet SHARE intègre donc **une innovation méthodologique d'envergure au niveau Européen et des développements méthodologiques et stratégiques secondaires, propres à la France** :

- Mise en œuvre du **projet satellite HCAP (*Harmonized Cognitive Assessment Protocol*)** dans 5 pays, dont la France. Ce protocole harmonisé d'évaluation cognitive a pour but de mesurer les fonctions cognitives dans toutes leurs dimensions, afin d'identifier et d'étudier les signes avant-coureurs biomédicaux et socio-économiques de leur dégradation.

Il combine des mesures objectives et subjectives, à travers 2 questionnaires distincts, l'un administré directement à l'enquêté proprement dit (1 heure, en face-à-face) et le second soumis à un proche (20 minutes, en face-à-face ou par téléphone), l'objectif final étant de réaliser 500 entretiens auprès des enquêtés et 500 entretiens auprès des proches, en respectant une structure d'échantillon représentative des difficultés cognitives observées dans le panel SHARE d'ensemble au cours des vagues précédentes.

- En France, les principaux développements méthodologiques prévus à la fin d'année concerneront la mise en œuvre de la vague 10 de SHARE pour une part et du futur SHARE 2.0 par ailleurs. A ce jour, deux innovations principales sont envisagées sur le versant de la production :
 - Le projet de refonte du questionnaire additionnel *drop-off* spécifique à la France, à la fois en termes de contenu et de mode d'administration. En effet, la faisabilité d'une expérimentation d'un questionnaire auto-administré au format numérique sera évaluée en amont de la vague 10. Par ailleurs, le contenu du *drop-off* connaîtra une refonte importante après la collecte identique des vagues 8 et 9 (sur le thème de l'assurance santé et des préférences personnelles et temporelles)
 - Dans le cadre des travaux préparatoires à la vague 10 et au projet SHARE 2.0, une nouvelle stratégie d'échantillonnage sera développée afin de rafraîchir et de reconstituer le panel de répondants, en collaboration avec la division Sondages de l'Insee.

Les autres axes de travail initiés ou poursuivis en 2022 porteront principalement sur les travaux de recherche scientifique et la stratégie de valorisation de l'enquête.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Non concerné.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les principaux axes de développement et d'exploitation de SHARE en 2022 concernent le développement méthodologique continu du module "*Health Care*" et du *drop-off* pour la vague 10 d'une part et la poursuite des travaux de recherche menés par les membres de l'équipe SHARE-Dauphine d'autre part.

Ces travaux de développement méthodologique et recherche s'inscrivent principalement dans le cadre des deux projets européens auxquels est directement associée l'équipe SHARE-Dauphine :

- SHARE-COHESION, "*Cohesion in further developing and innovating SHARE across all 28 member countries*", bénéficiant d'un financement "*Horizon 2020*" (<https://cordis.europa.eu/project/id/870628>)
- SHARE-COVID19, "*Non-intended health, economic and social effects of the COVID-19 epidemic control decisions: Lessons from SHARE*", bénéficiant de financements "*Horizon 2020*" et "*Coronavirus global response*" (<https://cordis.europa.eu/project/id/101015924>).

L'équipe SHARE-France assure la direction du *work package* 3 du projet SHARE-COHESION pour la durée totale du projet (octobre 2019 – septembre 2023), dont l'objectif est d'enrichir le module "*Health care*" et d'en analyser les données.

Les missions principales consistent à revoir graduellement la conception du module et à tester les nouvelles questions sur l'utilisation des soins de santé. Les modifications et les améliorations apportées en vagues 8 et 9 étaient en lien avec les thématiques suivantes : soins ambulatoires ; recours à la prévention ; renoncement aux soins ; soins dentaires ; nouveaux modes de recours aux généralistes (téléconsultation...). Elles ont fait l'objet de la rédaction d'un chapitre dans le *SHARE Methodology Volume* de la vague 8 (à paraître prochainement).

Le développement du module "*Health Care*" pour la prochaine vague s'appuiera sur les enrichissements déjà prévus en vague 9 mais qui n'ont pas pu être implémentés en raison de la

pandémie. Trois thèmes devraient ainsi faire l'objet de nouvelles batteries de questions dans ce module "*Health care*" en vague 10 :

- La santé dentaire (état de la dentition, fréquence des recours préventifs, montants des restes-à-charge...)
- Les phénomènes de changement de médecins généralistes (recours à de multiples médecins, motivations, degré de satisfaction vis-à-vis des médecins...)
- La réintégration de mesure des restes-à-charge relatifs aux soins ambulatoires et hospitaliers.

Les travaux en cours s'inscrivant dans ce *work package* 3 du projet SHARE-COHESION traitent des questions suivantes :

- Effets de la pandémie de Covid19 sur les inégalités de recours aux soins selon le revenu dans les différents pays d'Europe (à l'aide d'une comparaison entre les données de la vague 8 et de la vague 9 de SHARE)
- Effets, chez les personnes qui aident des proches en situation de dépendance, du niveau de l'aide offerte sur leurs propres recours aux soins et notamment à la prévention, selon l'hypothèse que l'aide apportée à des proches pourrait se faire en partie « au détriment » de leur propre santé (utilisation des nouvelles questions sur la prévention introduites dans le "*Health care*" depuis la vague 8)
- Analyse des causes des inégalités de recours aux soins durant la pandémie selon un cadre d'analyse normatif, en questionnant le degré d'inégalités des chances existant dans ces différences de recours aux soins (différences de besoins, d'efforts ou de circonstances).

La participation de l'équipe SHARE-Dauphine au projet SHARE-COVID (débuté en novembre 2020) s'articule autour des *work packages* 2 et 8.

L'ambition du *work package* 2 est de produire une analyse approfondie de la quantité et de la qualité de soins fournie avant, pendant et après la pandémie de Covid19, en cherchant spécifiquement à mieux quantifier et comprendre l'impact des différents types de barrières dans l'accès aux soins : renoncement aux soins de la part des individus, reports de soins programmés, impossibilités d'obtenir un rendez-vous. Il a déjà donné lieu à des travaux scientifiques sur l'accroissement des inégalités sociales de ce recours aux soins, et à la rédaction d'un article scientifique associé (Arnault et al, 2021). Ce travail se poursuit par une analyse des causes systémiques des différences constatées entre pays en fonction des différents modèles de réorganisation des soins durant la première vague épidémique. Un autre travail en cours cherche à comprendre comment la pandémie de Covid-19 a affecté les niveaux d'équité dites « horizontale » et « verticale » dans le recours aux soins, en proposant une décomposition de la variance par grandes causes sous-jacentes (cliniques, démographiques, socio-économiques, contextuelles).

Un deuxième axe de recherche porte sur les mécanismes d'adoption des gestes barrières, afin d'identifier notamment dans quelle mesure les traits de caractère et préférences individuelles (aversion au risque, patience, sensibilité politique, croyances religieuses...) contribuent à les expliquer.

Enfin, un troisième axe questionne les configurations de cohabitation sur le lieu de vie (taille du ménage, cohabitation avec des ascendants ou des descendants, etc.) dans leur rapport avec l'évolution des troubles anxieux ou dépressifs des personnes durant la première vague de la pandémie.

L'ensemble de ces travaux sont en cours de révision ou vont donner lieu à la soumission pour publication dans des revues scientifiques au cours de l'année. Des soumissions pour des conférences ont déjà été effectuées : Conférence 2022 de l'European Health Economics Association (EuHEA, Oslo, 5-8 juillet 2022), Journées de Microéconomie Appliquée (JMA, Rennes, 2-3 juin 2022).

Parallèlement à ces deux projets européens d'envergure, d'autres travaux de recherche mobilisent les données SHARE (classique ou Covid-19) et impliquent plus ou moins directement les membres de l'équipe SHARE-Dauphine. Pour une description exhaustive des travaux déjà lancés, se reporter au bilan CNIS 2021.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Non concerné.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

L'écosystème scientifique et institutionnel dans lequel s'inscrit SHARE-France requiert une politique active de valorisation de l'enquête. Pour répondre à cette exigence en constante augmentation, l'équipe SHARE-France cherche continûment à développer ou à moderniser sa stratégie pour assurer la bonne diffusion, le rayonnement scientifique et la communication suivie de l'enquête auprès de l'ensemble des acteurs.

Après avoir conduit ces missions à moyens constants au cours des dernières années, l'année 2022 devrait permettre l'arrivée de ressources additionnelles via l'insertion dans l'infrastructure LifeObs, permettant ainsi de renforcer et de diversifier les actions de valorisation.

La communication auprès de la communauté scientifique d'utilisateurs, actuels ou potentiels, de SHARE s'appuiera sur les manifestations et actions suivantes :

- Organisation d'une journée scientifique dédiée à la mémoire du Pr Marie-Ève Joël (29 mars 2022), ancienne responsable de l'enquête SHARE pour la France, en partenariat avec l'Institut de la Longévité, des Vieillesse et du Vieillissement (ILVV), le Collège des Économistes de la Santé (CES) et l'équipe du Legos à Dauphine.
- Tentative d'organisation d'une journée scientifique SHARE articulée autour de travaux, conférences et tables rondes thématiques en lien avec l'enquête. Si ce modèle traditionnel d'une journée complète ne pouvait pas être tenu en raison du contexte sanitaire, il serait remplacé par un workshop scientifique en comité restreint et au format hybride comme en 2020 et 2021.
- Présence continue des chercheurs de l'équipe SHARE-France dans les colloques et conférences scientifiques en économie de la santé nationales (JMA, Journées LAGV...) ou internationales (EuHEA...)

La promotion de SHARE auprès de la communauté scientifique élargie (issue d'autres disciplines notamment) et institutionnelle s'effectue avec le relais et l'appui des institutions publiques partenaires :

- participation aux événements de sensibilisation et de formation aux données SHS organisés régulièrement par la TGIR Progedo et l'ADISP ;
- contribution à différentes manifestations à l'invitation des partenaires de la Statistique publique : le colloque Panels organisé par le CNIS (18 mai 2022), la commission thématique « Services publics et services aux publics » du CNIS (10 mars 2022), les réunions du « Groupe des producteurs de données stat sur le handicap et l'autonomie » animé par la Drees...

La principale innovation dans la stratégie de valorisation pour 2022 consistera à inaugurer la publication de notes de synthèse en Français, associant rigueur scientifique et accessibilité du contenu

par une volonté accrue de synthèse et de vulgarisation, et ceci afin de toucher un public plus large que les revues scientifiques internationales. Ces notes de synthèse seront éditées par la TGIR Progedo et devraient donner à lieu une publication conjointe sous l'égide du nouvel Institut Santé Numérique en Société (ISNS)². Cette création répond à une attente forte des partenaires et financeurs. A cet égard, des travaux spécifiques sont envisagés en partenariat avec la CNSA, qui contribue largement au financement de la production de l'enquête et qui souhaite développer cet axe de publications de synthèse à partir de SHARE autour de la question de l'autonomie et du grand âge.

D'autre part, une attention particulière sera apportée à l'actualisation et à la modernisation du site Internet <https://share.dauphine.fr/>, dont le contenu n'est plus en phase avec les exigences de diffusion actuelles. Cela constituera un chantier d'importance pour l'année 2022.

Ce développement de la politique de diffusion, en particulier ces deux chantiers principaux (notes de synthèse et rénovation du site Internet), devrait être rendu possible par les ressources et les partenariats supplémentaires offerts par l'infrastructure de recherche LifeObs. Ce projet labellisé comme un « Équipement structurant pour la recherche » (EquipEx+) est coordonné par l'Ined et associe cinq autres partenaires, dont l'équipe SHARE-France via l'Université Paris Dauphine-PSL, ainsi que l'Insee, les universités de Bordeaux et de Strasbourg et la TGIR Progedo. Il a pour principal objectif de renouveler et renforcer la production et la diffusion de données françaises de qualité en SHS sur des sujets fondamentaux concernant la dynamique des parcours de vie³.

L'intégration dans cette infrastructure centrée sur la valorisation des données d'enquête permettra à l'équipe SHARE-France de bénéficier de ressources additionnelles dédiées aux missions de diffusion à partir du second semestre 2022.

Enfin, la relation avec le panel de participants à l'enquête SHARE est entretenue par l'envoi de courriers de vœux et d'une nouvelle brochure de résultats prévue pour le mois de septembre 2022.

2 La création prochaine de l'Institut Santé Numérique en Société s'inscrit dans le cadre plus large du développement du projet Paris Santé Campus axé sur la santé numérique et porté par cinq grandes institutions publiques : l'Inserm, l'Université PSL à laquelle est rattachée Dauphine, l'INRIA, le *Health Data Hub* et l'Agence Numérique en Santé (ANS). Florence Jusot, responsable du projet SHARE pour la France assurera la codirection de ce nouvel Institut.

3 <https://www.ined.fr/fr/actualites/presse/equipex-lifeobs-un-nouvel-equipement-scientifique-nationalApour-mieux-comprendre-les-tendances-demographiques/>

**MEOS, INJEP – MISSION DES ÉTUDES, DE L'OBSERVATION ET DES STATISTIQUES.
INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE.
DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE**

0. Orientations pour 2022

La MEDES est rattachée à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), service à compétence nationale auprès de la directrice de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA). Cette direction, placée sous l'autorité du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports depuis mai 2017, est rattachée à son secrétariat général depuis le 1^{er} janvier 2021.

Au sein de l'INJEP, la MEDES constitue le service statistique ministériel du ministère en charge de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Ses travaux s'articulent principalement autour des accueils collectifs de mineurs, des politiques à destination des jeunes (service civique, service national universel), de la mobilité internationale des jeunes, de la vie associative, des pratiques sportives et licenciées, de l'économie du sport, des métiers et emplois liés aux sports et à l'animation, ainsi que des diplômes délivrés dans ce champ.

Sur ces thématiques, la MEDES continuera en 2022 de produire régulièrement des statistiques attendues par l'ensemble des acteurs du secteur. Dans le même temps, la MEDES travaillera à l'amélioration de ses outils de diffusion, en combinant mise à disposition de données en ligne et publications synthétiques de type « Chiffres-clés ». Après la diffusion de « Chiffres-clés » de la jeunesse et de la vie associative en 2019 et du sport en 2020, le SSM publiera fin 2022 une mise à jour des « Chiffres clés » du sport et de la vie associative.

En complément de ses travaux de production récurrents, la MEDES travaille à la mise en place de plusieurs dispositifs d'enquêtes. Dans le domaine du sport, la MEDES, en partenariat avec la Direction des Sports, a réalisé en 2018 et en 2020 deux éditions du baromètre sur la pratique sportive destiné à suivre l'évolution dans le temps de la pratique sportive des Français. Ce baromètre sera réédité en 2022 et ses résultats viendront compléter ceux de l'Enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives de 2020 (réédition de l'enquête de 2010). L'objectif de cette enquête est de décrire précisément les pratiques physiques et sportives, qu'elles soient autonomes ou encadrées. Suite à la publication de premiers résultats fin 2021, un ouvrage collectif exploitant cette enquête sera publié fin 2022.

Par ailleurs, l'INJEP et la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance), service statistique ministériel du ministère en charge de l'Éducation nationale, poursuivront la publication de résultats de l'enquête menée auprès des élèves du panel géré par la DEPP sur les activités réalisées en dehors du collège. En 2022, la MEDES lancera les travaux préparatoires d'une enquête portant sur les mêmes thématiques (participation à la vie citoyenne, temps des vacances scolaires, pratiques sportives) mais auprès d'une population de jeunes en âge d'être au lycée.

Concernant les travaux sur la jeunesse, la MEDES participera au volet quantitatif de l'évaluation de l'expérimentation du Service National Universel. Il s'agira de mettre en place deux enquêtes par questionnaires, la première à l'issue des séjours de cohésion de l'été 2022 pour améliorer la connaissance du profil des volontaires, de leur expérience du séjour de cohésion, etc, et la deuxième enquête sur les missions d'intérêt général, deuxième phase du SNU, auprès des participants aux séjours de 2021. L'arrêté du 28 décembre 2020 fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche confie en effet à l'INJEP le rôle d'évaluer ce dispositif.

En collaboration avec la DJEPVA, la MEDES réalisera à l'automne 2022 le pilote d'une enquête auprès des organisateurs de séjours collectifs de mineurs auprès d'une centaine de structures. L'objectif sera de tester le questionnaire et le protocole d'échantillonnage et de prise de contact dans l'optique de conduire en 2023 une enquête sur l'ensemble du champ.

Dans le domaine de la vie associative, la MEDES poursuivra la montée en charge de ses activités de production statistique avec l'exploration et la qualification des données issues des systèmes d'information de la DJEPVA (mon compte asso, data-asso.fr, etc). L'année 2022 sera également consacrée à l'exploitation et la diffusion des résultats de l'enquête nationale sur l'engagement associatif et les dons conduite en 2021 auprès de 10 000 ménages, permettant de produire des données inédites, éclairant notamment la manière dont s'articulent les différentes formes d'engagement associatif, comme les dons et le bénévolat. La MEDES assurera également l'animation et le pilotage du groupe de travail des producteurs de données de la vie associative, réunissant notamment l'Insee, la DGFIP, la DJEPVA et Recherches et solidarités.

Enfin la MEDES poursuivra ses travaux de diffusion de données territorialisées, notamment via son observatoire territorial du sport et de la jeunesse, carto-stats.injep.fr (basé sur Géoclip). Elle poursuivra l'enrichissement de cet observatoire avec l'ajout de nouveaux indicateurs dans les domaines de la jeunesse, du sport, notamment sur la pratique, et de la vie associative. Les possibilités d'interconnexion avec la plateforme Géoclip développée par la DEPP seront étudiées.

Le rattachement de la DJEPVA et de la Direction des Sports au secrétariat général du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, ainsi que la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE) et la création des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES) début 2021 ont modifié le contexte institutionnel dans lequel s'inscrit l'action de la MEDES et de ses partenaires. En 2022, la MEDES poursuivra l'animation du réseau mis en place en 2021 de référents sur l'observation statistique régionale dans les domaines de la jeunesse, de la vie associative et du sport. Ce réseau regroupe des personnes en poste en DRAJES et en service statistique académique.

Enfin, la MEDES, en tant que SSM poursuivra ses actions pour améliorer la qualité de ses processus de production statistique. Dans ce cadre, la MEDES s'est engagée notamment à cartographier et décrire ses processus statistiques. Elle communiquera un calendrier prévisionnel des publications statistiques et produira des notes méthodologiques décrivant les processus de production de ses statistiques à destination des usagers.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Participation à l'enquête « Autonomie » de la DREES

L'INJEP est partenaire de la DREES dans le cadre de la préparation de son enquête « Autonomie ». Il participe notamment à l'élaboration d'un module du questionnaire destiné à mesurer les pratiques physiques et sportives des personnes en situation de handicap.

Période de réalisation

La collecte de l'enquête ménage comportant des questions sur la pratique sportive se déroulera

entre avril et décembre 2022. Le calendrier initial a été révisé du fait du contexte sanitaire et de son impact sur le plan de charge des enquêteurs INSEE.

Ce projet répond à l'objectif de moyen terme « **DQS 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées** ».

Enquête auprès des organisateurs de séjour collectifs de mineurs.

La MEDES souhaite lancer, en partenariat avec la DJEPVA, une enquête auprès des organisateurs de séjours collectifs de mineurs.

Objectifs

L'objectif de cette enquête sera d'obtenir une description fiable et précise de l'économie des séjours collectifs. En effet, il n'existe aucune source recensant de manière comparable les ressources et les charges des organisateurs (dépenses, emploi, masse salariale...), permettant de dresser un bilan de leur situation financière. Cette enquête pourrait également permettre de recueillir des informations sur le profil des publics (sexe, âge, public spécifique, etc.) qui ne figurent pas dans les données administratives de la DJEPVA sur les colonies de vacances.

Principaux partenaires

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)

Période de réalisation

La conception de cette enquête débutera au premier semestre 2022 par l'élaboration d'un questionnaire et d'un protocole d'échantillonnage en vue d'une mise en œuvre d'un pilote auprès d'une centaine d'opérateurs à l'issue de la saison estivale (septembre 2022). Les résultats de ce test seraient mobilisés en vue de la réalisation d'une enquête à grande échelle à l'été 2023. La bonne conduite de ce projet sera soumise à l'évolution des protocoles sanitaires s'appliquant aux accueils collectifs de mineurs.

Enquête auprès des jeunes sur les activités hors du lycée

La MEDES débutera en 2022 la préparation d'une enquête auprès de jeunes en âge d'être au lycée (classe de 1^{ère}) sur leurs activités en dehors de l'école.

Objectifs

L'enquête Activité des jeunes en dehors du collège, réalisée en 2019, avait pour objectif principal de mesurer et de mieux comprendre les activités auxquelles les jeunes consacrent leur temps en dehors du collège. Cette enquête, complétée d'informations très riches sur le milieu familial et la scolarité des jeunes, a permis de mieux comprendre les facteurs sociaux et culturels favorisant la pratique sportive, les départs en colonie de vacances, etc., ainsi que les liens que peut entretenir la réussite scolaire avec les activités extrascolaires.

L'interrogation de jeunes au lycée sur les mêmes sujets permettrait notamment d'analyser comment se concrétise les souhaits d'engagement associatif, la participation citoyenne et de poursuivre l'analyse des départs en vacances, notamment en colonies de vacances.

Principaux partenaires

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) et Direction des sports (DS).

Mode de collecte

La collecte de cette enquête sera multimode papier et internet avec relance téléphonique.

Période de réalisation

La collecte se déroulerait au T2 2023.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Exploitation de nouvelles sources administratives sur la vie associative

En 2021, la MEDES collaborera avec le bureau de la DJEPVA en charge de la vie associative ainsi qu'avec la division des systèmes d'informations pour évaluer la faisabilité d'exploitations statistiques des bases administratives dont le bureau à la charge (Mon Compte Asso, Data-Asso.fr, réserve civique, etc.).

Exploitation de nouvelles sources administratives de la Direction des sports

Suite à l'avis favorable de la commission « démographie et question sociale » du CNIS du 6 juin 2019, l'INJEP dispose d'un accès aux bases administratives FORÔMES (FORmations et diplÔMES de l'animation et du sport) et EAPS (Établissements d'activités physiques et sportives). La MEDES poursuivra en 2020 l'exploitation de ces bases de données à des fins statistiques

S'agissant de la base EAPS, les traitements prévus visent, d'une part, à fournir des informations de cadrage sur les éducateurs sportifs et les établissements d'APS à partir de l'exploitation directe de la base et éventuellement à servir de base d'échantillonnage pour des enquêtes auprès des éducateurs sportifs. La qualité statistique de la base EAPS devra dans un premier être évaluée avant la diffusion des premiers résultats. La base EAPS pourrait être appariée avec les données extraites de la base des diplômés du sport et de l'animation s'agissant des éducateurs sportifs ainsi que la base SIREN s'agissant des établissements d'APS.

S'agissant de FORÔMES, les traitements prévus par la MEDES visent, d'une part, à fournir des informations de cadrage sur les diplômés du sport et de l'animation à partir de l'exploitation directe de la base, et d'autre part à servir de base d'échantillonnage pour des enquêtes auprès des sortants de ces formations.

En lien avec la Direction des sports, la MEDES participe au pilotage du recensement des équipements sportifs. La MEDES participe à l'audit lancé par la direction des sports en 2021 pour rénover le système d'information et la collecte et dont les travaux se poursuivront au S1 2022. A son terme, l'INJEP souhaite également mettre en place la production régulière de données statistiques à partir de ce recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES) qui a fait l'objet d'études ponctuelles par le passé.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Sans objet

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Production de tableaux de bord /chiffres clés

L'INJEP a réalisé la refonte de ses publications « Chiffres clés » et propose un nouveau mode de diffusion, combinant tableaux en ligne et publication synthétique au moyen d'infographies disponibles sous format papier et sur son site internet. Cette diffusion permet de mieux répondre aux besoins des différents utilisateurs, qu'ils soient à la recherche de données détaillées ou d'une vision synthétique.

Après la publication en 2019 et en 2021 des « Chiffres-clés de la jeunesse », en 2019 des « Chiffres-clés de la vie associative » et en 2020 des « Chiffres-clés du sport », l'INJEP travaillera en 2022 à l'actualisation des ouvrages sur la vie associative et sur le sport, pour une publication au deuxième semestre 2022. Ces deux éditions mobiliseront les sources de données issues de la statistique publique nouvellement disponibles, en particulier l'enquête Associations 2018 de l'Insee et les enquêtes de l'INJEP, à savoir l'enquête nationale sur l'engagement et les dons 2021 de la MEDES et l'enquête nationale sur les pratiques d'activités physiques et sportives 2020.

Ce nouvel outil de diffusion répond à l'objectif de moyen terme « **AG 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public** ».

Outil d'observation territorial du sport et de la jeunesse

L'INJEP a mis en ligne en 2021 un outil d'observation territorial du sport et de la jeunesse (carto-stats.injep.fr basé sur l'outil Géoclip) permettant la diffusion d'indicateurs territorialisés sur le sport et la jeunesse. Cet outil permet de réaliser directement des cartes et de visualiser les indicateurs statistiques prédéfinis sur des zones géographiques paramétrables. Il offre également la possibilité de produire des rapports statistiques sur un territoire sélectionné par l'utilisateur.

Ce projet, lancé initialement en lien avec la Direction des Sports, a été élargi à aux autres domaines de compétence de l'INJEP que sont l'éducation populaire et la jeunesse. En 2022, des travaux seront conduits pour enrichir les indicateurs des domaines déjà représentés et élargir le champ des indicateurs au domaine de la vie associative.

Ce produit peut s'inscrire dans le cadre des objectifs de moyen terme « **T1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires** » et « **AG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales** ».

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2022

Néant

0. Orientations pour 2022

L'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) est un groupement d'intérêt public (GIP) fondé en 1993 (sous le nom d'Observatoire français des drogues et des toxicomanies), chargé de centraliser, de diffuser et de produire des connaissances scientifiques sur les drogues, les comportements d'usage de drogues et les conduites addictives.

Les enquêtes menées en 2022 s'inscrivent dans l'axe 1 du programme de travail 2022-2024 de l'OFDT qui a défini cinq axes stratégiques de travail, dans la continuité des orientations du programme de travail précédent (2018-2021) : Assurer une mesure régulière des comportements d'usage de drogues et des conduites addictives.

La mise en œuvre d'un dispositif d'enquêtes régulières en population générale fait partie des missions initiales de l'OFDT, consistant à mesurer les niveaux de consommation de drogues en population jeune et adulte depuis le début des années 2000. Ce système d'information statistique permet de rendre compte des évolutions des consommations par produit, par classe d'âge et selon le sexe. Des variables d'enquête complémentaires permettent d'interpréter les données selon la situation sociale des enquêtés (ou socio-professionnelle, s'agissant des adultes).

L'axe 1 du programme de travail 2022-2024 vise à renforcer ce dispositif d'enquêtes et à l'enrichir de questions permettant de décrire plus précisément les contextes de consommation (incluant les motivations d'usage) et les caractéristiques sociales des répondants. Il s'agit également de mieux décrire l'évolution des polyconsommations, notamment la place occupée par l'alcool et les alcoolisations ponctuelles importantes dans ces comportements mais aussi les consommations de médicaments psychotropes parmi les adolescents.

Enquêtes inscrites au titre de l'année 2022 sont : L'Enquête sur la Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation À la Défense (ESCAPAD), Enquête Nationale en Collège et en Lycée chez les Adolescents sur la Santé et les Substances (EnCLASS), l'Enquête sur la santé et les substances en prison (ESSPRI) .

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

ESCAPAD est une enquête mise en place en 2000 par l'OFDT en partenariat avec la Direction du Service National et de la Jeunesse (DSNJ). Initialement biennale (2000, 2002, 2003, 2005), le cycle des enquêtes a été revu pour s'adapter aux contraintes d'analyses et d'organisation. À partir de 2005 jusqu'en 2017, l'enquête est ainsi devenue triennale (2008, 2011, 2014 et 2017). A partir de 2017, la périodicité devient quadriennale.

La dixième édition qui devait se dérouler en 2021 a été décalée en 2022 suite aux modifications d'organisation de la JDC liées à la pandémie du Covid 19.

Contrairement aux exercices précédents qui incluaient les départements d'outre-mer (La Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane et Mayotte), l'enquête ne se déroulera en 2022 que sur le territoire métropolitain. Il a été, en effet, convenu avec la DSNJ que face à la situation sanitaire qui rend dans ces territoires l'organisation des JDC compliquée, les DROM ne seraient interrogés qu'en 2023.

L'enquête ESCAPAD vise à disposer d'indicateurs sur la santé (physique et mentale), les conditions et modes de vie des adolescents ; mesurer les prévalences des usages de drogues (licites et illicites) à l'échelle nationale mais également régionale voire infrarégionale ; observer l'évolution des âges de

début de consommation des différentes drogues ; analyser l'évolution des niveaux d'usages de drogue en France parmi les adolescents ; identifier certaines caractéristiques liées aux comportements de consommation.

L'exercice 2022 reprend l'essentielle des questions des enquêtes précédentes de manière à assurer un suivi barométrique des comportements d'usages. Il intégrera en outre de nouveaux modules sur les jeux d'argent et de hasard ainsi que les pratiques de jeux vidéo.

L'enquête se déroulera entre le 21 et 25 mars dans tous les centres métropolitains du service national. L'échantillon prévisionnel est de 25 000 adolescents de 17 ans.

L'avis d'opportunité accordé à l'enquête 2021 a été prolongé et couvre l'année 2022, à la suite de la demande du service producteur qui dans le contexte de la crise sanitaire du Covid 19 n'a pas pu réaliser l'enquête en 2021 et reportée à 2022.

Le 30 septembre 2020, le Comité du label de la statistique publique a émis un avis de conformité permettant, par délégation du Cnis, l'attribution du label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête ESCAPAD 2021 de l'OFDT, sous réserve suspensive de fournir le questionnaire de l'enquête 2022.

EnCLASS consiste en la réalisation nationale selon un cadre et un protocole unifié de deux grandes enquêtes internationales menée en milieu scolaire : Health behaviour in School-aged children (HBSC) et European School Project on Alcohol and other Drugs (ESPAD), sous l'égide respectivement de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de l'European Monitoring Centre for Drugs and Drug addiction (EMCDDA-Agence de l'Union européenne).

Les principaux objectifs de ces enquêtes, en France comme dans les autres pays, sont d'appréhender la perception qu'ont les élèves de 11 à 18 ans de leur santé et leur vécu au sens large ; d'en rechercher les déterminants ; de mettre en évidence des tendances évolutives ; d'effectuer des comparaisons avec les enquêtes de même nature au niveau national ou international, d'étudier les principaux comportements de santé dont les comportement à risque comme les usages de substances psychoactives (tabac, alcool, cannabis,...) et, enfin, de faciliter la mise en place d'actions de promotion de la santé en adéquation directe avec les constats épidémiologiques.

Au-delà d'une « photographie » de l'état global de la santé perçue et du vécu et des comportements à risque des élèves français, et de la comparaison internationale, ces études permettent de mener à bien des recherches visant à mieux comprendre les comportements des adolescents, d'en cerner les mécanismes et les déterminants, de fournir des données nécessaires au suivi des politiques de prévention en direction de cette population et donc à terme d'en améliorer la santé.

Le premier exercice unifié des enquêtes HBSC et ESPAD sous la dénomination EnCLASS a eu lieu en France en 2018 en partenariat avec l'UMR 1027 Inserm-UTIII (équipe SPHERE), le Centre de recherche en Epidémiologie et Santé des Populations (CESP) (UMR U1018 UVSQ -INSERM – Université Paris-Saclay), ainsi que Santé publique France (SPF) et le ministère de l'éducation nationale (DEPP et DGESCO).

Le prochain exercice 2022 d'EnCLASS se déroulera à partir du 14 mars concomitamment en métropole et dans les DROM (Guadeloupe, Guyane, La Réunion et Martinique) sous la coordination de l'association EnCLASS avec l'appui du ministère de l'éducation, l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP), l'équipe SPHERE et le CESP. L'enquête est financée par l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) et la Fondation santé des étudiants de France (FSEF).

Dans le cadre de l'exercice 2022, l'équipe de recherche EnCLASS a initié des partenariats avec la Drees et le Depp dans le cadre de l'enquête victimation (Depp) et les enquêtes nationales sur la santé des enfants et adolescents scolarisés de la Drees.

Après le passage au comité du Label du 16 novembre 2021 et conformément à l'avis d'examen favorable du Conseil national de l'information statistique, l'enquête a été reconnue d'intérêt général et de qualité statistique sans avoir de caractère obligatoire (JORF 0298) du 23 décembre 2021, texte 28).

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

La santé des personnes placées sous main de justice (PPSMJ), et en particulier les personnes détenues, est reconnue comme prioritaire par plusieurs stratégies et plans gouvernementaux (stratégie santé des PPSMJ ; stratégie nationale santé, plan national de mobilisation contre les addictions) pourtant les données de prévalence concernant l'usage de substances psychoactives par les personnes détenues sont issues d'enquête anciennes.

Dans le prolongement des priorités de la feuille de route santé des personnes placées sous main de justice 2019-2022, l'OFDT a réalisé en 2020-2021, avec un financement du Fonds de lutte contre les addictions 2019, une enquête pilote basée sur un questionnaire autoadministré (sur tablettes) qui a permis d'interroger un échantillon aléatoire de personnes détenues hommes (n=62) d'un centre pénitentiaire (OFDT, rapport technique ESSPRI, 2021). Le pilote a permis de conclure à la faisabilité d'un tel dispositif et à son acceptabilité par les personnes détenues ce qui permet d'envisager son déploiement.

L'OFDT mènera en partenariat avec la DGS, la DAP et la Mildeca, un premier déploiement de l'enquête à la fin de l'année 2022 auprès de 1000 personnes détenues sélectionnées aléatoirement qui répondront à un questionnaire sur tablette.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

0. Orientations pour 2022

Les projets nouveaux qui s'inscrivent dans le champ de la statistique publique relèvent des enquêtes épidémiologiques et comportementales.

En 2022, deux enquêtes sont programmées :

1/ le baromètre de Santé publique France, enquête répétée depuis plus de 25 ans, dont l'objectif premier est de mieux connaître et comprendre les attitudes et comportements de santé des personnes résidant en France afin de bâtir des interventions légitimes et efficaces. Cette enquête ne cherche pas à proprement parler à mesurer l'état de santé de la population en tant que tel, mais de fait, les représentations et pratiques de santé étudiées déterminent pour partie cet état.

2/ L'enquête Enabee, nouvelle enquête qui vise à décrire le bien-être des enfants en population générale, à identifier les facteurs qui y sont associés et aussi estimer la prévalence des troubles de la santé mentale.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Baromètre de Santé publique France :

Depuis sa création en 1992, une grande attention a été portée à la qualité méthodologique de cette enquête, qui a su s'adapter aux considérables évolutions technologiques de ces trois dernières décennies tout en conservant un mode de recueil unique des données par téléphone, limitant ainsi les biais dans les analyses de tendances. Toutefois, face aux limites de la méthodologie actuelle de génération aléatoire de numéros de téléphone (absence d'une base de sondage, impossibilité de traiter de façon complète la non-réponse, participation en baisse, mode de collecte unique), les progrès accomplis ces dernières années sur les approches multimodes et l'utilisation des bases de sondage de la statistique publique offrent de nouvelles perspectives. En particulier, le recours à la base Fidéli (Insee/DgFip) améliorerait considérablement la qualité statistique de l'enquête en permettant de :

- Disposer d'une base de sondage et d'informations sur les répondants et non-répondants, permettant ainsi d'alléger le questionnaire et de mieux corriger la non-réponse totale ;
- Mettre en œuvre des plans de sondages permettant de répondre aux besoins de plus en plus prégnants de diffusion au niveau régional ou permettant une optimisation dans l'analyse de sous-populations d'intérêt ;
- Mettre en œuvre des protocoles efficaces de collecte multimodes (Internet, téléphone, face-à-face), grâce à la richesse des informations de contact disponibles dans la base ;
- Apparier l'échantillon de personnes sélectionnées aux données disponibles dans le SNDS, à des fins d'enrichissement de données, de correction de la non-réponse, ou encore de suivi longitudinal ;
- Obtenir le label d'intérêt général et de qualité statistique et de ce fait une meilleure reconnaissance scientifique des partenaires des milieux institutionnels et académiques.

Ces évolutions méthodologiques majeures devront être prises en compte et contrôlées, tant le suivi de tendance est au cœur du dispositif du Baromètre.

Enquête Enabee :

Les objectifs de l'étude Enabee sont :

- Décrire le niveau de bien-être des enfants en population générale en France et notamment :
- Décrire les facteurs de risque et facteurs protecteurs associés (sociodémographiques, sanitaires, traumatiques, ...).

- Evaluer le retentissement de ces troubles sur d'autres domaines en lien avec la santé (pathologies, corpulence, développement de l'enfant, comportements en matière de santé...), ainsi que l'impact sur le parcours et l'intégration scolaires.
- Décrire le recours aux soins pour des raisons de santé mentale ou de troubles des apprentissages.

Les indicateurs nationaux collectés dans le cadre de l'étude Enabee seront notamment :

- prévalence du bien-être subjectif tels que le bien-être physique, le bien-être émotionnel, l'estime de soi, les comportements pro-sociaux ;
- prévalence des troubles de la santé mentale : modification de l'humeur en lien avec des épisodes dépressifs, dysrégulation émotionnelle, symptômes anxieux liés à l'anxiété de séparation, trouble anxieux généralisé, déficit d'attention et hyperactivité, trouble oppositionnel ;
- prévalence des difficultés ou de certains troubles des apprentissages comme la dyspraxie.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

SDES– SERVICE DES DONNÉES ET ÉTUDES STATISTIQUES - MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

0. Orientations pour 2022

Alors que les enjeux environnementaux occupent une place croissante dans le débat public et que les politiques publiques se fixent des objectifs ambitieux, les attentes en termes de données et d'analyses s'intensifient. Un enjeu important du SDES pour 2022 sera de répondre au mieux à ces attentes, en investissant de nouveaux domaines, en mobilisant de nouvelles sources, en réinterrogeant les méthodes.

Sur le plan international, au-delà des nombreux rapportages de données statistiques, l'année 2022 sera consacrée à la préparation des réponses aux évolutions réglementaires sur les statistiques de l'énergie et sur les comptes de l'environnement (dates de rapportage avancées, variables supplémentaires à fournir, nouveaux modules à préparer). Par ailleurs, dans le cadre de la Présidence Française de l'Union européenne au 1er semestre 2022, le SDES apportera un appui à l'Insee pour les travaux du Comité du système statistique européen relatifs à des projets de règlements dans le champ de compétence du ministère.

Dans le domaine de l'énergie, les investissements se poursuivront pour enrichir et consolider l'offre de statistiques, s'agissant notamment des énergies renouvelables, de la cogénération, de l'hydrogène, de la consommation d'énergie par usage et de la mise à disposition de données locales d'énergie. Le suivi de la rénovation énergétique restera un axe important, avec notamment le suivi des aides à la rénovation dans le résidentiel et des économies d'énergie associées, la préparation de la prochaine enquête sur les travaux de rénovation énergétique dans les logements, et de premiers travaux relatifs aux effets des rénovations sur la consommation réelle d'énergie.

Plusieurs sources et travaux nouveaux viendront enrichir la connaissance dans le domaine du logement, avec une première valorisation, en fin d'année, de l'enquête Logement 2020, et la diffusion de nouvelles études sur la vacance et sur les prix immobiliers.

Dans le domaine du transport, l'offre de statistiques sera enrichie, avec de nouveaux produits de diffusion sur le parc et la circulation des véhicules routiers, ainsi qu'une étude sur les émissions de CO2 du parc. De nouvelles études seront produites à partir de l'enquête sur la mobilité des personnes, notamment sur le covoiturage et sur les déplacements professionnels.

Dans le domaine environnemental et du développement durable, au-delà de l'actualisation de nombreux indicateurs de suivi, les investissements se poursuivront pour enrichir et compléter les indicateurs existants dans plusieurs domaines (biodiversité, consommation d'eau, bruit...). Plusieurs travaux à dimension internationale, engagés en 2021, seront publiés (classements internationaux à dimension environnementale, comparaisons intérieures de matières en Europe) tandis que de nouvelles études de synthèse seront produites, notamment sur les risques naturels, et la mer et le littoral. La nouvelle édition de l'enquête sur la perception des risques environnementaux sera valorisée en fin d'année. Une étude sur les dynamiques de développement rural en régions sera conduite.

Enfin, la modernisation et sécurisation des processus de production et de diffusion statistiques restera un enjeu important avec de nombreux investissements prévus en termes de méthodologie, de modernisation des outils de collecte et de documentation. Plus généralement, les travaux sur la qualité se poursuivront avec la définition d'une nouvelle feuille de route de la qualité, dans le prolongement de la revue des pairs de 2022.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Énergie :

La ré-édition de l'enquête sur les travaux de rénovation énergétique des maisons individuelles (TREMI) sera préparée, en vue d'une collecte en 2023, avec un champ étendu à l'habitat collectif. Le protocole reste à préciser concernant ce dernier, compte tenu de la variété des travaux, qui peuvent porter à la fois sur les parties privatives et sur les parties communes dans l'habitat collectif.

Transports :

Pour répondre à la forte demande, tant au niveau national qu'europpéen, de mesurer régulièrement les comportements de mobilité et leur évolution, le SDES engagera en 2022 une réflexion avec son réseau de partenaires sur l'évolution du dispositif d'enquête sur la mobilité.

Par ailleurs, l'expertise pour refondre le répertoire des entrepôts et plateformes logistiques sera poursuivie, avec l'objectif d'alléger et dématérialiser la collecte auprès des établissements enquêtés. L'opportunité d'élargir le champ du répertoire et de substituer à tout ou partie de l'enquête, un dispositif mobilisant une combinaison de sources administratives (CFE, fichiers fonciers, DSN, ICPE...) a fait l'objet d'un examen approfondi en 2021, qui a conclu à la nécessité du maintien d'une enquête légère auprès des établissements du répertoire. Le nouveau dispositif d'enquête sera défini en 2022 et l'enquête pourrait être lancée dans l'année.

Environnement :

En réponse notamment aux recommandations formulées par la commission Environnement et développement durable du CNIS du 20 octobre 2020, la SDES réalisera en 2022 la troisième édition de l'enquête sur le sentiment d'expositions aux risques des Français (concertation avec les parties prenantes, élaboration du questionnaire, collecte, traitement) avec un marché de prestation de service. La collecte se déroulera par Internet. Les résultats de cette enquête seront de nature à enrichir l'information sur les risques naturels et à alimenter les réflexions de l'observatoire national sur les risques naturels.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Énergie :

Les données issues de l'audit annuel de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) sur la production d'électricité seront expertisées dès qu'elles seront disponibles, en vue, le cas échéant, d'alléger l'enquête annuelle sur la production d'électricité (EAPE).

Le SDES a pour projet d'accéder à des données de consommation d'électricité et de gaz d'un échantillon important de ménages. Leur appariement avec des données sur les aides à la rénovation énergétique permettra d'estimer les effets des rénovations énergétiques sur les consommations réelles d'énergie.

Logement-construction :

Le Sdes participe au programme de dématérialisation de l'application du droit des sols, dit Démat.ADS ou « Permis de construire en ligne ». Les développements informatiques seront poursuivis en 2022, notamment pour garantir les meilleures conditions de collecte des déclarations d'ouverture de chantier (DOC) ou d'achèvement (DAACT). Afin de sécuriser la collecte des données Sit@del auprès de chaque centre instructeur, une attention particulière sera apportée à l'exhaustivité et à la qualité des données mises à sa disposition par l'intermédiaire de la plateforme en ligne. La suspension de la collecte Sit@del directe auprès des centres instructeurs ne sera envisagée qu'au cas par cas, sur la base d'un protocole rigoureux appliqué à partir de 2023.

Le processus de collecte et de traitement des données relatives aux demandes d'autorisation d'urbanisme sera revu dans le cadre du projet [Sit@del3](#) dont le lancement est prévu en 2022. L'objectif est que le processus cible soit moins consommateur en ressources, permette la production d'indicateurs mensuels de qualité renforcée, exploite l'exhaustivité des données de Cerfa mises à disposition et favorise l'interopérabilité avec les sources externes. L'année 2022 sera consacrée à l'achèvement de la définition détaillée des besoins fonctionnels puis au démarrage des développements informatiques.

La réflexion sur la refonte de l'enquête sur le Prix de Revient des Logements Neufs (PRLN), engagée en 2020, sera poursuivie au premier semestre 2022. Outre la substitution au troisième trimestre des données de l'enquête sur les prix des terrains et du bâti (EPTB) sur le champ des maisons individuelles et le développement de la collecte par internet, ce projet de modernisation a notamment pour objectif de simplifier le processus d'enquête et de consolider la qualité des données nécessaires au calcul par l'Insee de l'indice du coût de la construction (ICC). Le cas échéant, de premiers développements informatiques interviendront d'ici la fin de l'année.

Transports :

Les travaux expérimentaux sur les voitures particulières, menés en 2021 avec le SSP Lab de l'Insee à partir du répertoire statistique sur les véhicules routiers, devraient permettre d'affiner les premières estimations du parc de véhicules roulants et des kilométrages parcourus et de généraliser la méthode à tous les types de véhicules routiers (excepté les deux-roues motorisés). Ces travaux feront l'objet d'une publication méthodologique et d'une communication aux journées de méthodologie statistique. Ils devraient conduire à partir du 2ème trimestre 2022 à la mise à disposition annuelle de séries de parc ainsi que de nouvelles données sur la circulation des véhicules (kilométrages parcourus au cours de l'année précédente).

Une expérimentation sera engagée, en collaboration avec l'Insee, pour rapprocher le répertoire statistique des véhicules routiers, de données sur la composition et le niveau de vie des ménages, grâce à l'utilisation d'un code statistique non significatif, nouveau projet piloté par l'Insee en vue de faciliter les appariements de données dans des conditions sécurisées. Ce projet devrait permettre d'éclairer le lien entre le niveau de vie et la structure des ménages, et le parc de véhicules et son renouvellement.

Dans le domaine du transport public particulier de personnes (T3P), suite à la publication des arrêtés encadrant la transmission de nouvelles données de plateformes VTC, une expérimentation du recueil et traitement de ces données sera menée. La mise en place par l'Insee du code statistique non significatif permet d'envisager un autre projet d'appariement sur le CSNS, pour rapprocher ces données sur les chauffeurs de VTC entre les différentes plateformes (les chauffeurs pouvant être connectés à plusieurs plateformes simultanément), de sorte à consolider l'information sur l'ensemble des plateformes et améliorer la connaissance de l'activité, des temps de travail et des revenus des chauffeurs de VTC. Elle devrait permettre la publication de nouvelles analyses sur les conducteurs de VTC et les courses réalisées, dans le cadre de l'observatoire national du T3P.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Énergie :

Les consommations résidentielles de bois et d'énergie tirée des pompes à chaleur seront ré-estimées à partir de l'enquête Logement. Les modèles d'évolution de ces consommations entre deux éditions de l'enquête Logement seront en outre recalibrés et affinés. La méthodologie de ventilation sectorielle de la consommation d'énergie (notamment entre tertiaire et résidentiel) du bilan provisoire de l'énergie sera améliorée, de sorte à être plus robuste à de brusques changements de comportement de consommation, comme ceux observés lors de la crise sanitaire. En lien avec le Citepa et à partir du répertoire statistique des véhicules routiers, la ventilation de la consommation de carburants entre secteurs consommateurs sera revue.

Des investissements seront menés pour préparer la réponse aux nouvelles demandes internationales, notamment issues de la révision du règlement sur les statistiques de l'énergie. En particulier, la conception d'un bilan de l'hydrogène sera expertisée.

La production d'indicateurs relatifs au parc de chauffage et aux consommations d'énergie par usage des bâtiments résidentiels et tertiaires, jusqu'à présent déléguée au Ceren, sera internalisée, en s'appuyant sur diverses sources (données locales et temporelles fines de consommation d'énergie, recensement de la population, enquête Logement, base DPE de l'Ademe etc.).

Logement-construction :

L'enquête de rattrapage d'anciens permis de construire de locaux non résidentiels dits « ni achevés ni abandonnés » sera exploitée à des fins d'harmonisation des méthodologies de production des statistiques conjoncturelles en date réelle sur la construction neuve, celles sur les locaux non résidentiels n'étant actuellement publiées qu'en date de prise en compte. La parution des premières séries chronologiques en date réelle sur les locaux non résidentiels devrait intervenir à la fin 2022.

La diffusion d'indicateurs produits à partir de l'enquête de commercialisation des logements neufs (ECLN) s'enrichira avec la diffusion d'une première publication trimestrielle sur les ventes en blocs, très attendue des acteurs de l'immobilier. La première collecte auprès des promoteurs immobiliers de données relatives aux ventes en bloc (VEB) ainsi qu'aux constructions sur existant date de 2017 mais il a été nécessaire, avant d'intégrer les séries correspondantes aux publications courantes, de capitaliser un nombre suffisant d'observations trimestrielles pour être en mesure de calculer des effets saisonniers associés à ces pratiques. La publication trimestrielle « classique » sur la commercialisation auprès des particuliers intégrera, quant à elle, les séries corrigées des effets de jours ouvrables et des variations saisonnières au plus tard au troisième trimestre 2022, rendant le commentaire conjoncturel plus cohérent et plus aisé pour les utilisateurs.

De nombreux travaux spécifiques au compte satellite du logement seront également entrepris : actualisation des modèles de calcul des loyers imputés aux propriétaires occupants et de clefs de répartition avec les données de l'enquête logement 2020 ; prise en compte des certificats d'économie d'énergie (CEE) dans les aides au logement et de l'impôt sur la fortune immobilière dans les prélèvements avec, sur ces deux points, un aboutissement des travaux pour le compte 2022 diffusé en 2023.

Transports :

L'enquête sur la mobilité des personnes 2019 sera enrichie par des données sur les émissions de CO₂, afin d'apporter un éclairage sur les émissions des déplacements du quotidien.

Environnement :

Pour réaliser le nouveau rapportage européen sur le gaspillage alimentaire, de nouvelles questions sont été introduites dans les enquêtes déchets des entreprises et dans l'enquête pratiques culturelles. L'exploitation des premiers résultats aura lieu en 2022.

Dans le cadre de la refonte des PCS, le périmètre de l'économie verte (éco-activités et activités périphériques) a été redéfini en 2020. Les résultats de l'enquête Emploi de 2021, utilisant pour la première fois la PCS 2020, seront utilisés afin d'estimer de façon différente et plus fine le nombre de métiers verts.

Sous réserve de sa disponibilité, une expertise du modèle multirégional Figaro d'Eurostat sera conduite en vue de son utilisation possible pour le calcul de l'empreinte carbone.

Les comptes d'émissions dans l'air seront calculés en 2022 en utilisant les données du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO II) pour l'allocation des émissions associées au transport routier.

La refonte du compte de dépenses liées aux énergies renouvelables (EnR), débuté en 2020, se poursuivra en 2022. Une évaluation de ces dépenses en surcoût pour les différents acteurs économiques sera proposée pour chaque filière en fonction du type de production (électricité, chaleur et biocarburant). Elles feront l'objet d'un rapportage européen (EPEA) et viendront compléter les dépenses d'investissements qui ont été transmises pour le rapportage 2021.

S'agissant du compte de maîtrise de l'énergie, nouveau domaine pour lequel le rapportage est volontaire, des investigations méthodologiques seront conduites sur l'estimation de la rénovation énergétique des bâtiments et la construction de Bâtiments Basse -Consommation.

Le SDES utilisera le modèle Elfe, développé au sein du CGDD, pour estimer les effets de la fiscalité énergétique sur l'industrie, produire l'analyse qui figure au jaune budgétaire et pour le rapportage sur les taxes et subventions (dépenses fiscales) environnementales, dont celles aux énergies fossiles.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Logement-construction :

L'identification des besoins que pourrait satisfaire un Répertoire Inter-Administratif d'identifiants de Locaux (RIAL) sera approfondie par l'Insee et le Sdes pendant le premier trimestre 2022 grâce à une large consultation (ADEME, ANAH, distributeurs d'énergie, opérateurs de fibre optique, sécurité civile, ministères sociaux et caisses de sécurité sociale etc.). Les prérequis techniques (architecture informatique, webservices, sécurité) et réglementaires (textes à prendre, déclarations RGPD) pour que les différents partenaires intéressés puissent effectivement bénéficier des services rendus par le répertoire seront aussi formellement identifiés. L'étroite collaboration avec la DGFIP qui a vocation à prendre en charge la maîtrise d'œuvre informatique du futur répertoire compte tenu de sa forte adhérence avec son référentiel de locaux Rloc sera poursuivie en vue d'engager les développements informatiques prioritaires dans le courant de l'année 2023.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Énergie :

En matière de données locales d'énergie, les textes réglementaires prévoient une extension à l'ensemble des gestionnaires de réseau de distribution de la diffusion à la maille adresse, ainsi qu'une diffusion à cette maille de données plus fines sur les entreprises (au niveau de la division de la NAF, au lieu du grand secteur actuellement). Il sera en outre visé une diffusion exhaustive des données à l'adresse pour la consommation résidentielle d'électricité (dans le respect des règles du secret).

Un tableau de suivi de la rénovation énergétique (dans un premier temps, restreint au résidentiel) sera mis en ligne début 2022. Ce tableau de bord comprendra des données sur le parc de logements (consommation d'énergie et émissions de CO2 moyennes par m2 par usage, distribution du parc par classe DPE) et sur les aides à la rénovation (données aides par aides à mesure de la disponibilité ; nombre de rénovations aidées, hors doublons, et gains énergétiques associés). Il sera complété ultérieurement de données sur la rénovation des bâtiments publics.

Transports :

L'outil de data-visualisation du parc de véhicules dans les zones à faibles émissions sera actualisé, et un nouvel outil sera créé sur le parc de véhicules routiers en France.

Un coinvestissement Insee-SDES, permettra le développement d'un outil harmonisé (kKt AT36) pour des analyses territoriales sur les émissions de CO2 des déplacements du quotidien, avec une publication au niveau national prévue fin 2022, qui pourra être déclinée ensuite au niveau régional en 2023.

Après l'évolution des publications de synthèse sur les transports, la réflexion sur la mise à disposition des données sur les transports sera poursuivie. Les séries conjoncturelles ainsi que les données de véhicules routiers devraient ainsi être mises à disposition sous une forme plus ergonomique, avec la possibilité d'accéder à ces données à l'aide d'une API.

Environnement :

Plusieurs outils de data-visualisation seront nouvellement mis à disposition ou actualisés, en vue de faciliter l'accès aux informations : actualisation des données de vente de produits phytosanitaires en intégrant le millésime 2020 ; data-visualisation des données sur l'insertion à la sortie des formations en environnement à partir de l'enquête génération 2017 du Céreq ; données sur la qualité de l'eau ; données sur les émissions de gaz à effet de serre dans l'air.

Deux nouvelles publications sous le format A6 Chiffres clés seront diffusées pour mettre en visibilité les données de synthèse sur les risques naturels et sur la mer et le littoral.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2022

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Parc de véhicules des ménages : connaître les caractéristiques et le niveau de vie des ménages qui détiennent le parc de véhicules (voitures et véhicules utilitaires légers) pour aider à définir/évaluer les politiques publiques concernées (types de ménages affectés par la transition écologique, émissions de CO2 des ménages, primes à la conversion, bonus/malus, etc...)	RSVERO : répertoire statistique des véhicules routiers	SDES	FIDELI : fichier démographique sur les logements et les individus	INSEE	Champ du fichier 1 : Véhicules immatriculés en France
Rapprochement des données des différentes plateformes de VTC : connaissance du nombre et des caractéristiques des chauffeurs VTC et de leurs revenus, un même chauffeur étant en général connecté sur différentes plateformes. Les nouvelles données de VTC sont reçues en application des articles L3120-6, et R3120-41 du code des transports.	Nouvelles données des plateformes VTC	SDES	Nouvelles données des plateformes VTC	SDES	Ensemble des chauffeurs connectés à une plateforme de VTC

Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023

Avis généraux

Développement durable

Avis 1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

Avis 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

Avis 3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

Avis 4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

Avis 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

Avis 6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

Avis 7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

Avis 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Commission Démographie et questions sociales

Observation de populations spécifiques

Avis 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

Le Conseil soutient les efforts menés par le service statistique public afin d'observer et mieux définir les différentes populations atteintes d'un handicap. Il souligne l'importance d'assurer le renouvellement d'enquêtes en population générale et d'enrichir le système d'information par d'autres sources de données, notamment par les données administratives.

Avis 2. Suivre le vieillissement de la population

Le Conseil souhaite que le service statistique public suive attentivement le phénomène de vieillissement de la population en France en mettant particulièrement l'accent sur les personnes notamment aux grands âges, leurs conditions de vie et leur état de santé.

Avis 3. Mieux connaître les conditions de vie de l'enfant

Le Conseil recommande que la statistique publique consolide son système d'information afin de développer les connaissances relatives aux conditions de vie et au développement de l'enfant et de l'adolescent dans son environnement social et familial. L'approche en termes d'observation des parcours est encouragée. Les conséquences des ruptures familiales sur le quotidien de l'enfant ainsi que la situation et le devenir des enfants concernés par la protection de l'enfance seront principalement examinés.

Avis 4. Mesurer l'émigration

Le Conseil renouvelle le constat du manque d'informations sur les émigrants quittant le territoire national. Il demande que le service statistique public, dans le cadre de la poursuite de ses travaux sur les flux migratoires, porte ses efforts sur la mesure du phénomène d'émigration. Il sera notamment attentif aux données produites sur les départs de jeunes de France vers l'étranger et, parmi eux, ceux en mobilité internationale pour leurs études.

Précarités et inégalités sociales

Avis 5. Développer la mesure de la précarité résidentielle

Le Conseil note que le sujet de la précarité résidentielle et les enjeux qu'il soulève font l'objet d'une forte demande sociale. Il demande au service statistique public de renforcer ses efforts pour identifier et mobiliser les sources de données permettant de prendre régulièrement la mesure des situations de personnes mal-logées ou sans domicile, en portant particulièrement l'attention sur les publics très vulnérables comme les personnes âgées, les mineurs non accompagnés ou les familles monoparentales et familles nombreuses.

Avis 6. Observer la grande pauvreté

L'état actuel du système d'information statistique relatif à la mesure de la pauvreté rend insuffisamment compte des situations de grande pauvreté, qu'il s'agisse des personnes en ménage ordinaire ou de celles vivant en dehors de ce périmètre. Le Conseil insiste sur l'importance de bien définir la notion de grande pauvreté pour mieux repérer et exploiter les sources permettant d'observer les trajectoires des personnes concernées, et en particulier mesurer les phénomènes de persistance dans la pauvreté.

Avis 7. Stéréotypes, préjugés et discriminations

Les critères de discrimination inscrits dans la Loi, surtout s'ils se combinent, constituent une grave menace pour la cohésion sociale. Le Conseil demande que le service statistique public construise un dispositif d'observation et de mesure des différentes formes de stéréotypes, préjugés et discriminations.

Avis 8. Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux

Le Conseil encourage la poursuite de la production de données sur le développement du numérique et de ses effets sociaux. Il insiste pour que des exploitations par catégorie de populations soient menées afin d'affiner les mesures de la fracture numérique et mieux caractériser les publics concernés. Le caractère régulier de ces mesures permettra d'en suivre les évolutions dans le temps.

Développement du système d'information

Avis 9. Pérenniser le système d'information sur le logement

Le Conseil appuie les producteurs de la statistique publique dans leurs efforts de pérennisation d'un système d'information pour l'observation et le suivi de l'état et des conditions de logement en France et dans ses territoires. Il rappelle la nécessité de comparer dans le temps les situations vécues par les individus et soutient le renouvellement de l'enquête nationale logement et de l'enquête sans domicile.

Avis 10. Renouveler l'enquête Emploi du temps

Le Conseil considère que l'enquête Emploi du temps est un dispositif essentiel pour mesurer la manière dont les membres d'un ménage, y compris les enfants, organisent leur temps et partagent les tâches. Il demande que l'enquête soit renouvelée, en particulier pour suivre l'évolution durant les dernières décennies des inégalités de genre en la matière.

Commission Emploi, qualification et revenus du travail

Observation des parcours

Avis 1. Observer les trajectoires professionnelles des indépendants

Le Conseil réaffirme la nécessité de continuer à observer finement les trajectoires professionnelles, et tout particulièrement le cumul des différents statuts et les passages d'un statut à un autre (indépendant, salarié). Il souligne l'importance de mesurer la diversité des situations des personnes en activité indépendante, en particulier les cas de subordination économique.

Avis 2. Analyser l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées

Le Conseil renouvelle sa demande auprès des producteurs de la statistique publique d'analyser les difficultés d'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées (précarisées, vulnérables...), et notamment des jeunes entrant sur le marché du travail.

Avis 3. Approfondir les liens entre parcours professionnel et santé

Le Conseil demande au service statistique public de consolider les dispositifs d'observation afin de mieux analyser les interrelations entre l'état de santé des personnes et leur itinéraire professionnel (conditions de travail, expositions aux risques psycho-sociaux ou environnementaux, aux maladies professionnelles, notamment). L'attention continuera à être portée aussi bien sur les salariés que sur les personnes à la recherche d'un emploi.

Avis 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie

Le Conseil prend note du besoin d'anticiper l'évolution des compétences compte tenu des transformations à venir des métiers et de leur contenu. Il recommande d'approfondir la réflexion sur le sujet des compétences et leur mode d'acquisition et de validation tout au long de la vie, sur leur définition et leur mesure. Les travaux seront conduits en lien avec les projets européens.

Observer les déséquilibres sur le marché du travail

Avis 5. Mieux comprendre le sentiment d'insécurité sur le marché du travail

L'instabilité de l'emploi se développe depuis plusieurs années. Dans ce contexte, le Conseil encourage vivement la mise en place d'un dispositif d'analyse du sentiment d'insécurité de l'emploi à mettre en regard des conditions réelles de l'activité exercée.

Avis 6. Améliorer la connaissance des tensions sur le marché du travail

Le Conseil rappelle l'importance d'identifier les motifs pour lesquels des emplois restent non pourvus et la nécessité d'analyser les besoins de recrutement des employeurs. Il encourage à poursuivre les travaux sur ces sujets afin de produire et mettre à disposition un ensemble d'indicateurs cohérents, le cas échéant par profession. L'analyse sera aussi conduite à un niveau infranational pour prendre la mesure de la diversité des situations spatiales.

Avis 7. Développer les mesures des discriminations dans le domaine de l'emploi

Le Conseil insiste sur le besoin d'observer régulièrement les phénomènes de discrimination à l'embauche et au cours de la carrière. Il souhaite vivement que le service statistique public continue d'analyser ces questions en utilisant et en confrontant les diverses sources de données disponibles (enquêtes, baromètres, données d'origine administrative notamment pour la fonction publique, données de *testing*).

Sujets émergents

Avis 8. Observer les effets du développement du numérique sur l'emploi

Les évolutions du numérique induisent des transformations profondes de l'emploi. Le Conseil encourage les producteurs de la statistique publique à poursuivre les efforts pour mieux mesurer les effets des mutations technologiques sur le volume et les formes d'emploi, sur les conditions de travail et sur les rémunérations.

Avis 9. Approfondir la connaissance des avantages non salariaux

Le Conseil réaffirme l'intérêt de mieux connaître les avantages non salariaux qui peuvent s'ajouter au salaire. Il demande d'évaluer leur poids dans la rémunération totale et leur raison d'être, et d'en suivre les évolutions, aussi bien pour le secteur privé que pour le secteur public.

Système d'information

Avis 10. Suivre le déploiement de la déclaration sociale nominative

Le Conseil suivra avec attention le déploiement de la déclaration sociale nominative (DSN) qui enrichira considérablement le contenu du système d'information sur l'emploi et les revenus, particulièrement en termes d'analyse des parcours.

Commission Entreprises et stratégies de marché

Observation d'une économie mondialisée

Avis 1. Développer l'observation de la mondialisation de l'économie et la mise à disposition des données en découlant

Le Cnis note avec satisfaction l'engagement de l'Union européenne dans le projet Fribs (Framework Regulation Integrating Business Statistics) visant à développer la mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises et à renforcer la cohérence dans ce domaine. Il encourage le service statistique public à poursuivre son implication dans le projet et les efforts qu'il déploie pour améliorer l'observation et l'analyse de la mondialisation de l'économie et accroître la mise à disposition et l'appropriation des données.

Avis 2. Approfondir la connaissance des stratégies d'implantation des entreprises

Le Cnis souhaite que le service statistique public poursuive le développement de ses outils d'observation et d'analyse des stratégies de localisation des entreprises et de leurs conséquences tant à l'échelle mondiale que nationale (compétitivité économique, attractivité des territoires).

Avis 3. Suivre l'évolution de la mesure des flux d'échanges de biens et de services

Le Conseil prend note des avancées dans les échanges de micro-données entre États membres de l'Union européenne concernant les flux intracommunautaires de biens (projet Simstat). Il estime que les travaux sur la qualité des informations qui seraient transmises dans ce cadre restent insuffisants. Il demande que soit portée la plus grande attention à la qualité des données et à être régulièrement informé des dispositions prises en la matière, notamment en matière de collecte nationale.

Organisation et stratégies des entreprises

Avis 4. Consolider l'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique

Le Cnis salue l'introduction de la nouvelle définition de l'entreprise en tant qu'unité économique et des nouvelles catégories d'entreprise qui en découlent. Il recommande que cette nouvelle approche soit adoptée pour l'analyse économique structurelle par les services de la statistique publique et fasse l'objet d'une large diffusion. Il encourage les producteurs à faire preuve de la plus grande pédagogie en la matière.

Avis 5. Suivre l'évolution des formes d'organisation des entreprises

Les entreprises, dans leurs formes d'organisation (avec, par exemple, les micro-entreprises ou les plates-formes d'échanges) et dans leurs interrelations (par exemple, les différentes formes de sous-traitance, les réseaux de franchises) évoluent fortement en se diversifiant. Le Cnis souhaite que le service statistique public continue à s'adapter ses dispositifs de manière à suivre précisément ces évolutions du tissu productif, en particulier pour mieux observer les liens entre industrie et services.

Avis 6. Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement

L'innovation et la recherche et développement sont des sujets d'importance pour toutes les entreprises et les politiques publiques. Dans le contexte d'une économie mondialisée, ils sont des facteurs essentiels de compétitivité. Le Cnis souhaite que des réflexions engagées dans ce domaine conduisent à une clarification des frontières entre les différents concepts et que le dispositif d'observation soit consolidé et adapté aux évolutions et aux problématiques soulevées.

La transformation numérique de l'économie

Avis 7. Adapter le dispositif d'observation statistique aux nouveaux usages du numérique par les entreprises

La transformation numérique bouleverse l'ensemble de l'économie. Elle est au centre des mutations des structures productives. Le Cnis appuie les efforts entrepris pour mettre en place un dispositif d'observation permettant de mesurer et d'analyser, d'une part, les usages du numérique dans et par les entreprises, d'autre part, son impact sur l'organisation, le processus de production et la performance.

Avis 8. Mieux appréhender et mesurer le périmètre de l'économie numérique

Le périmètre de l'économie numérique évolue et englobe aujourd'hui la plupart des secteurs d'activité. Le Cnis souhaite qu'une réflexion globale aboutisse à la caractérisation de ce périmètre, en lien avec les nomenclatures économiques internationales.

Les structures productives face au défi du développement durable

Avis 9. Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est un secteur en expansion, mais sa définition reste encore imprécise et sa connaissance parcellaire. Le Cnis note avec satisfaction les analyses effectuées sur les associations. Il soutient les efforts de la statistique publique pour bien préciser le périmètre de l'économie sociale et solidaire et souhaite qu'elle poursuive ses travaux pour décrire et caractériser l'ensemble du secteur.

Avis 10. Développer l'observation et l'analyse des pratiques environnementales et sociales des entreprises

Le Cnis marque un intérêt particulier pour les évolutions du système statistique permettant une meilleure observation des pratiques environnementales et sociales des entreprises. Au-delà de l'enquête Entreprises et développement durable qu'il soutient, il encourage les travaux qui amélioreront la connaissance des emplois et investissements liés aux pratiques de développement durable des entreprises.

Avis 11. Approfondir la connaissance des pratiques agricoles

Le Cnis se félicite des avancées de la statistique publique dans le suivi des pratiques agricoles. Il encourage la poursuite des travaux entrepris pour mieux mesurer et analyser l'adaptation des exploitations agricoles aux enjeux des politiques agricoles et environnementales.

Commission Environnement et développement durable

La structuration et la diffusion des statistiques de l'environnement

Avis 1. Améliorer la diffusion des informations sur l'environnement

Le Conseil note avec satisfaction la mise à disposition de très nombreuses informations sur le thème de l'environnement, dont la production ne relève pas toujours des mêmes finalités. Dans ce contexte, il invite les services producteurs à s'assurer de la cohérence, de la hiérarchisation et de la lisibilité des informations mises à disposition.

Avis 2. Compléter l'information fournie par les comptes de l'environnement

Le Conseil constate avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en œuvre des comptes de l'environnement. Il encourage les services producteurs à compléter les comptes environnementaux par des données et publications connexes pour mieux appréhender et interpréter les interrelations entre économie et environnement.

Avis 3. Quantifier les emplois de la transition écologique au niveau territorial

Le Conseil constate les difficultés des territoires pour quantifier l'emploi lié à la transition écologique, en lien avec les enjeux d'emplois-métiers-formations. Il note le rôle de la statistique publique dans la mise en place de méthodologies communes et de langage partagé. Il souligne par ailleurs l'intérêt de se rapprocher de sources de données complémentaires. Il prend note du besoin de synergies entre acteurs et de gouvernance spécifiques à chaque territoire.

La mesure des systèmes géophysiques

Avis 4. Mieux mesurer la qualité des sols à un niveau local

Le Conseil soutient les travaux visant à améliorer la mesure de la qualité des sols, en utilisant notamment de nouvelles sources comme les photos satellitaires, tout en maintenant les campagnes de mesure sur le terrain. Il encourage les services producteurs à enrichir leur offre en indicateurs locaux mesurant le plus précisément possible la qualité des sols.

Avis 5. Expertiser les statistiques relatives aux émissions de gaz à effet de serre

Le Conseil souligne l'importance de mesurer les émissions de gaz à effet de serre. Il réaffirme la nécessité d'expertiser la qualité des statistiques actuellement produites et leur capacité à fournir des indicateurs de pilotage des politiques publiques conduites en la matière.

Les impacts sur la société humaine

Avis 6. Mesurer la présence et la teneur de sources de nuisances

Le Conseil constate que les nuisances produites par certaines sources ne sont pas mesurées (en particulier celles liées aux phénomènes récents comme la pollution lumineuse ou les ondes électro-magnétiques) ou le sont partiellement (comme les nuisances sonores). Il note que les données ne sont pas toutes disponibles au niveau territorial approprié. C'est pourquoi il recommande que des travaux soient menés, afin de disposer d'informations sur la présence et la teneur des sources de nuisance à un niveau géographique fin.

Avis 7. Évaluer le coût des catastrophes naturelles

Face à la multiplication des catastrophes naturelles, le Conseil note le besoin d'informations sur les principaux aléas permettant d'en mesurer les coûts liés aussi bien aux impacts des catastrophes qu'aux dépenses de prévention. Une attention particulière sera portée aux inégalités notamment territoriales de ces impacts. Il souhaite que des évaluations soient faites, en lien avec le cadre d'indicateurs adopté au niveau international sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Avis 8. Approfondir le lien entre l'état de santé et l'environnement

Le Conseil souhaite que le lien entre la qualité de l'environnement et l'état de santé des populations soit approfondi. Pour cela, il soutient les travaux ayant pour objet de produire des indicateurs environnementaux

pertinents à relier aux données individuelles de santé. Il veillera en particulier à la cohérence des déclinaisons locales des recommandations nationales, issues par exemple du Plan National Santé Environnement (PNSE).

L'économie circulaire

Avis 9. Mieux définir et mesurer l'économie circulaire

Le Conseil encourage la poursuite de travaux sur la définition et la mesure de l'économie circulaire. Il demande que tous ses aspects soient étudiés.

Avis 10. Mesurer le gaspillage alimentaire

Le Conseil note que le gaspillage alimentaire est un sujet d'actualité d'importance. Or les données permettant sa mesure sont peu nombreuses et d'origines diverses. Le Conseil recommande un rapprochement et un renforcement des systèmes d'informations, afin de disposer de données précises, cohérentes et les plus complètes possibles sur ce phénomène, en cohérence avec les méthodologies adoptées au niveau international (Eurostat, Organisation des Nations Unies).

Avis 11. Prendre en compte la traçabilité dans les systèmes d'information statistique

Le Conseil prend note des besoins d'informations croissants sur la traçabilité des produits à un niveau fin. Il propose d'amorcer une réflexion prospective sur la prise en compte de cette traçabilité à des fins de statistique publique.

Commission Services publics et services aux publics

Santé et social

Avis 1. Observer les parcours des personnes âgées

Le Cnis constate que l'observation des processus conduisant à la perte d'autonomie des personnes âgées est insuffisamment traitée. Le Conseil soutient le développement d'un dispositif d'observation longitudinal permettant de repérer les entrées en situation de dépendance et d'en analyser les déterminants. Ce dispositif d'observation devra aussi permettre de suivre la manière dont les personnes dépendantes sont accompagnées par les services et les aides dont elles bénéficient compte tenu de leur état de santé.

Avis 2. Mesurer le non recours aux droits sociaux

Le non recours aux aides et prestations sociales, lorsqu'il est important, est une source majeure d'inefficacité des politiques de protection sociale. Le Cnis encourage vivement la poursuite des travaux visant à repérer et caractériser les situations de non recours, à en mesurer l'étendue afin d'analyser leur rôle dans la persistance des situations de fragilité sociale.

Retraite

Avis 3. Veiller à la continuité du système d'information statistique sur les retraites

Le Cnis prend note des perspectives de réforme des régimes de retraite. Il demande que les représentants concernés du service statistique public soient associés, dès leursancements, aux travaux de refonte des systèmes de gestion des retraites, pour qu'ils puissent alimenter régulièrement des systèmes d'information statistique portant sur les situations et comportements des ayants droit.

Education

Avis 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif

Le Cnis réaffirme l'importance qu'il accorde au suivi des parcours des élèves, des apprentis et des étudiants, rendu possible par la mise en place de l'identifiant national élève (INE). Il soutient la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), et la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) dans l'élaboration d'un tel système d'information, qui permettra de produire des indicateurs détaillés sur des moments clés des parcours (sortie du système éducatif, passage dans l'enseignement supérieur, notamment). Il demande à être régulièrement informé de l'avancée du dispositif.

Avis 5. Améliorer la connaissance du personnel de l'Éducation nationale

Le Conseil encourage l'exploitation des systèmes d'information sur les personnels de l'éducation nationale dans l'objectif d'un meilleur suivi de leurs trajectoires et, en conséquence, d'une meilleure connaissance de leur mobilité géographique et professionnelle. L'attention devra notamment être portée sur le parcours de formation initiale et continue des enseignants.

Justice et sécurité

Avis 6. Faire évoluer le système d'information relatif aux données sur la sécurité

Le Conseil souhaite que les services statistiques en charge de la sécurité intérieure et ceux de la justice mettent chacun en place un identifiant individuel, notamment dans le cadre de la dématérialisation de la procédure pénale, afin, d'une part, de suivre les parcours des personnes, et d'autre part, d'enrichir les informations d'origine administrative par des données d'enquête.

Avis 7. Favoriser une nomenclature unique des infractions

Le Conseil encourage l'élaboration d'une nomenclature des infractions commune aux systèmes d'information des services en charge de la sécurité intérieure et de la justice, et articulée avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (*International classification of crimes for statistical purposes, ICCS*), pour permettre la production de données statistiques harmonisées et favoriser les comparaisons internationales.

Avis 8. Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice

Le Conseil soutient la réactivation du panel des jeunes mineurs et l'élargissement de son champ aux jeunes de moins de 26 ans. Ce panel permettra d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de récidive et de désistance* des jeunes. Il permettra aussi de relier le suivi des affaires pénales et celui des affaires civiles.

**Processus de sortie de la délinquance*

Services publics

Avis 9. Définir des indicateurs de qualité des services

Le Conseil souligne les attentes exprimées sur la mesure de la satisfaction des usagers des services publics et invite les services producteurs à engager un travail sur la façon dont l'appareil statistique pourrait prendre en compte cette question.

Commission Système financier et financement de l'économie

Systeme financier

Avis 1. Suivre la mise en œuvre du LEI (Legal Entity Identifier)

La crise financière de 2007-2008 a incité les États à mettre en place un dispositif mondial d'identification unique des intervenants sur les marchés financiers, le LEI (*Legal Entity Identifier*), afin de faciliter la gestion et le contrôle des risques, tant par le secteur privé que par les autorités publiques. Ce dispositif a fait l'objet de plusieurs présentations au cours du moyen terme précédent. Le Conseil exprime son soutien à la généralisation d'une identification mondiale des entreprises et demande à être tenu régulièrement au courant des avancées de sa mise en œuvre.

Avis 2. Améliorer la mesure et le suivi de l'activité financière internationale

Depuis la crise de 2007-2008, dans un contexte d'ouverture concurrentielle et de diversification des instruments financiers croissantes, la coordination internationale de l'activité financière est un enjeu majeur. On peut citer la *Data Gaps Initiative* du G20, la supervision unique européenne des grandes banques (BCE, mécanisme de supervision unique - MSU) ou le rôle de l'Esma, Autorité européenne de contrôle des marchés financiers. Le Conseil encourage tous les travaux qui participeront à améliorer les processus de collecte et de production des données statistiques bancaires et à faciliter les comparaisons entre les grandes banques.

Avis 3. Renforcer la connaissance de la finance hors banque (shadow banking)

À la suite de la crise financière de 2007-2008, la communauté internationale a porté une grande attention à la « finance hors banque » (*shadow banking* ou système bancaire parallèle), c'est-à-dire l'ensemble des entités non bancaires ayant une activité d'intermédiation de crédit, permettant de financer l'économie par un autre biais que le système bancaire traditionnel, en particulier grâce à la titrisation. La connaissance de ces circuits financiers reste encore limitée malgré leur rôle essentiel dans les transactions internationales. Le Conseil souhaite que la statistique publique poursuive ses travaux afin d'identifier de manière fiable et pertinente le volume des flux et les liens entre les différents acteurs et développer l'accès aux données.

Financement de l'économie

Avis 4. Accroître la compréhension des nouvelles formes de financement de l'économie

Les formes de financement de l'économie ont connu ces dernières années une diversification croissante. La commission s'en est fait l'écho au cours du moyen terme précédent avec des présentations sur le financement participatif ou le financement de l'innovation. Le Conseil appuie les efforts pour consolider les dispositifs de mesure et d'analyse afin de mieux appréhender le phénomène sous les deux aspects du crédit et de l'épargne, sans omettre les finances publiques y compris locales.

Avis 5. Mesurer l'importance du phénomène de la fintech ou nouvelle industrie financière

La transformation numérique bouleverse toute l'économie et l'activité bancaire et financière n'y échappe pas. Une nouvelle industrie financière, la *fintech*, s'est ainsi récemment développée qui déploie les TIC pour améliorer les activités financières. Elle englobe des dispositifs qui concurrencent les banques traditionnelles, avec par exemple les prêts entre particuliers mais aussi les systèmes de paiement (paiement par mobile, vérification des transactions financières par exemple) et d'échanges de devises (y compris les cryptoactifs (par exemple, les bitcoins)). Le Conseil invite la statistique publique à contribuer à la connaissance de ce nouveau champ d'activité du secteur financier.

Avis 6. Analyser la traduction de l'enjeu du développement durable dans le domaine financier

Enjeu de société majeur, le développement durable concerne toutes les commissions du Cnis qui doivent se l'approprier dans leur champ de compétences. Dans la suite des travaux présentés lors d'une intercommission « Système financier et Environnement et développement durable », de la création de l'Observatoire de l'inclusion bancaire au cours du moyen terme précédent, le Conseil demande à la statistique publique de développer l'observation et l'analyse des différents dispositifs qui concourent à la prise en compte de cette approche dans le domaine financier : notamment, la « finance verte », les investissements socialement responsables des entreprises, le microcrédit et l'inclusion bancaire.

Dans la suite des groupes de travail

Avis 7. Suivre l'évolution des lignes de métiers bancaires, de l'emploi et des rémunérations dans le secteur financier

La connaissance du secteur financier participe de la description de l'ensemble de l'activité de financement de l'économie. Le Conseil se félicite de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires qui a permis d'accroître l'information normalisée sur les comptes des banques et invite à la poursuite de ces efforts. Il réaffirme l'intérêt à entretenir une activité de veille dans le domaine de l'emploi et des rémunérations du secteur financier afin d'améliorer la mesure et la cohérence des données.

Avis 8. Continuer à améliorer l'accessibilité aux données bancaires et financières (accès aux données individuelles et pédagogie)

L'accessibilité des données doit s'entendre ici de deux façons : l'accès aux données individuelles, en particulier pour les chercheurs ; la visibilité et la lisibilité des statistiques par les utilisateurs. Le Conseil encourage à poursuivre le travail déjà réalisé dans l'ouverture de l'accès aux données bancaires et financières, en particulier dans la suite du rapport du groupe de travail du Cnis consacré à ce sujet. Il demande que la statistique publique contribue à l'éducation financière (*financial literacy*) en mettant en œuvre des outils et dispositifs facilitant l'appropriation par tous les publics (y compris les datajournalistes) des concepts, circuits et données.

Commission Territoires

Des indicateurs pour les territoires, y compris ultra-marins

Avis 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation.

Avis 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

Des outils et méthodes

Avis 3. Délimiter les territoires

Le Conseil recommande que les travaux menés sur les découpages statistiques territoriaux se poursuivent, en cohérence avec les travaux conduits au niveau européen, afin de disposer de zonages adaptés au besoin d'observation des phénomènes localisés. Il s'agit par exemple du fonctionnement du marché du travail, du développement de l'urbanisation, de l'interdépendance entre les territoires, ou encore des spécificités agricoles et industrielles des territoires. Les travaux devront tenir compte du besoin de continuité des informations.

Avis 4. Améliorer le géocodage

Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à localiser le plus précisément possible les bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et l'emploi public et privé, afin de disposer d'informations de qualité géolocalisées ou pour des zonages très fins (données carroyées).

Des thèmes

Avis 5. Disposer d'indicateurs sur les marchés de l'immobilier et du foncier

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition et de location des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains. Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locaux de l'immobilier et du foncier (y compris du foncier agricole). Il demande à être régulièrement informé des travaux menés en ce sens.

Avis 6. Développer l'information sur l'occupation des sols

Le Conseil se félicite des nombreux travaux menés sur l'occupation physique des sols pour mesurer des phénomènes comme l'étalement urbain ou l'artificialisation. Il encourage leur développement, en tirant parti aussi bien des sources actuelles que des nouvelles données issues notamment des photos satellitaires.

Avis 7. Mesurer et analyser la mobilité des personnes

Le Conseil incite les services producteurs à poursuivre la construction d'un système d'informations donnant une vision complète de la mobilité sur un territoire, qui concerne à la fois les infrastructures et services de transports offerts, et les flux de déplacements des personnes. Il demande notamment de couvrir l'ensemble des modes de transport, tout en veillant à la cohérence des informations recueillies.

Avis 8. Estimer la population présente sur le territoire

Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique d'un territoire. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que les travaux d'expertise des nouvelles sources de données

se poursuivent dans l'objectif de mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.

Avis 9. Mesurer l'accès aux équipements et services

Le Conseil constate les progrès effectués pour mieux connaître les équipements et services présents dans les territoires ainsi que leur accessibilité. Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés, d'autre part, à améliorer les mesures de distances et de temps d'accès. Enfin, il invite les producteurs à expertiser de nouvelles sources pour produire des indicateurs de fréquentation des équipements et services.

Avis 10. Étendre l'information sur les collectivités locales

Le Conseil soutient le développement d'informations partagées entre l'État et les collectivités locales. Il demande que soient poursuivis les efforts qui visent à produire des informations sur les collectivités locales ainsi que sur les entreprises publiques locales (notamment sur les finances et la fiscalité locale, et sur l'emploi public) et à les mettre à disposition de manière à enrichir la connaissance statistique des territoires et permettre des analyses comparatives.

Commission Évaluation du recensement de la population

Avis 1. Consolider le partenariat Insee - Communes

La Cnerp se félicite de la mise en place du nouvel outil informatique collaboratif RORCAL permettant d'améliorer la qualité du répertoire d'immeubles localisés (RIL). Elle constate que des progrès en la matière ont été réalisés et encourage la poursuite des travaux visant à renforcer la collaboration entre l'Insee et les communes.

Avis 2. Développer les actions de communication

La Cnerp salue les efforts de pédagogie et de communication entrepris sur la méthode du recensement et l'utilisation de ses résultats. Elle apprécie l'organisation en plus grand nombre de réunions annuelles au niveau départemental, permettant une meilleure appropriation par les élus et services concernés des concepts, méthodes et données produites. Elle invite l'Insee à continuer ces initiatives pour consolider son lien avec les communes.

Avis 3. Alléger la charge des communes et de l'Insee

La recherche d'allègement de la charge liée au recensement doit rester une préoccupation constante. La Cnerp constate avec satisfaction la forte progression de la collecte par internet. Elle encourage les efforts menés pour la dématérialisation de la collecte et soutient les expérimentations de nouveaux modes de collecte, qui allégeraient la charge de travail des coordonnateurs communaux et des agents recenseurs.

Avis 4. Poursuivre les travaux méthodologiques pour améliorer les résultats

La Cnerp encourage la poursuite des travaux permettant de disposer d'informations plus robustes et pertinentes. Elle soutient l'utilisation de sources externes, notamment des fichiers administratifs, pour améliorer la précision des estimations. Elle appuie les efforts entrepris pour que chaque enquête annuelle de recensement puisse être utilisée comme une source propre à des fins exclusivement statistiques pour des analyses au niveau national, régional voire départemental.

Avis 5. Adapter le recensement aux exigences et demandes externes

La Cnerp note avec intérêt les efforts réalisés pour prendre davantage en compte les besoins des utilisateurs externes, à travers notamment l'introduction de nouvelles questions (mode de transport, liens familiaux, etc.). Elle a pris connaissance des demandes d'Eurostat concernant la production de données finement localisées et la mise à disposition rapide d'estimations de population et invite l'Insee à poursuivre les travaux dans ces domaines.

Avis 6. Adapter le processus de production, suite à la suppression de la taxe d'habitation

La Cnerp recommande de porter une très grande attention aux conséquences des évolutions portant sur la taxe d'habitation. Elle demande à être très régulièrement informée des travaux conduits pour assurer la continuité de la production du recensement, notamment ceux relatifs à l'utilisation de nouveaux fichiers et à l'adaptation des outils informatiques.